

DES « APPROCHES PARTICIPATIVES » AUX PROCESSUS D'EMPOWERMENT : QUELLE AUTODETERMINATION DES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ?

Dominique Efros

Depuis les années 1970, les « professionnels du développement », qu'ils travaillent dans des organismes, institutions, associations, gouvernements et laboratoires, nationaux, « locaux » ou internationaux, basent leur rhétorique sur la nécessaire « participation des populations » à la conception et la mise en œuvre des politiques de « développement ». Au milieu des années 1990, les organismes internationaux ont intégré le concept d'*empowerment* à cette rhétorique. A priori, certains principes théoriques, déontologiques ou méthodologiques, constitutifs de la « culture participative des développeurs » semblent proches de ceux qu'utiliserait une approche ergologique des activités humaines. L'interrogation sur la contribution de l'ergologie à la transformation de situations de vie ne peut donc faire l'économie d'une réflexion approfondie sur la notion de participation et ses usages.

Nous commencerons par poser des repères généraux sur l'émergence et les usages de la notion dans le champ du « développement »¹. Puis nous examinerons, dans le cadre du développement rural en Afrique, deux cas de figure de mise en œuvre de « processus participatifs », soit la participation à l'élaboration d'une politique agricole puis la participation à l'élaboration d'un savoir pour l'action. Nous décrirons les techniques utilisées et rapporterons les bilans effectués par des « professionnels du développement »². Dans un quatrième point, nous synthétiserons notre réflexion sur la notion de participation par une mise en perspective avec ses usages dans deux autres champs, le travail salarié et le « débat public citoyen ». Enfin, nous ouvrirons la réflexion sur le concept d'*empowerment* et sur le positionnement possible d'une approche ergologique dans cet ensemble.

1. L'émergence et l'opérationnalisation de l'idée de participation

De quand date l'émergence d'un discours sur la « participation populaire » dans le développement des pays pauvres ? Comment les agences et les organisations internationales de développement définissent cette « participation » Quelles sont les formes concrètes qu'elle peut prendre ?

¹ Le concept de développement a suscité diverses controverses et remises en cause, notamment par des économistes (Gilbert Rist, Serge Latouche ...). Nous n'évoquerons pas ce débat ici, par contre il sera nécessaire d'esquisser et mettre en discussion une définition de ce que peut être le « développement » pour nous, ce que nous ferons en fin de parcours.

² Précisons que c'est pour nous une première approche des questions de « développement », une première « exploration » bibliographique, un premier aperçu de la complexité des pratiques et enjeux en ce domaine.

1.1. Remise en perspective d'un « modèle de référence »

Contrairement aux thèses couramment admises, l'histoire des idées et des pratiques du développement rural en Afrique de l'Ouest montre que les années 1970 ne sont pas le moment où émerge un « modèle participatif » de « développement par le bas », présenté comme alternatif car en rupture avec une conception antérieure caractérisée par une stratégie de « développement par le haut »³. En fait, Jean-Pierre Chauveau montre que l'idée de participation est « *le modèle de référence des discours "développementistes" depuis la fin de première guerre mondiale (...), la pierre angulaire des conceptions du développement rural* », et ceci « *tant dans les métropoles que dans les colonies africaines d'alors* » [4].

L'idée de participation apparaît donc dans les discours des administrations coloniales, britannique et française, à la fin des années 1910 ; « *l'association des paysans devient le maître mot contre l'exploitation autoritaire et destructrice de ressources prônée auparavant par le "Pacte colonial"* ». Chauveau explique ce choix par une double nécessité : rendre techniquement plus efficaces les actions de développement et leur donner une nouvelle légitimité politique. Pour ceci, les « *nouveaux professionnels du développement rural colonial* » des années 1920 se sont inspirés des moyens mis en œuvre dans le secteur agricole métropolitain. En 1921, le programme agricole pour l'Afrique de

³ Cette thèse a été notamment défendue par deux spécialistes américains des aspects institutionnels du développement, Cohen et Uphoff, dont l'article de 1980 dans la revue *World Development* reste une référence en la matière.

l'Ouest se fixait comme objectif d'« *éduquer le paysan, lui donner les moyens de s'outiller puis d'apporter progressivement à sa terre les améliorations foncières sans lesquelles tout programme ne serait qu'un vain mot* ».

Progrès technique et éducation des paysans structurent la pensée du développement qui doit concrètement s'appuyer sur « l'association des paysans ». C'est pourquoi les administrations coloniales mettront en place et encourageront différentes structures pour « *organiser la mutualité agricole, sous ses formes les plus diverses et particulièrement par le syndicat, la caisse de crédit, la coopérative de producteurs* ». Dans certains cas, des bases préexistent, comme au Sénégal avec les sociétés de prévoyance⁴. Cela nécessitait cependant de débarrasser ces organisations de leur caractère « purement administratif » ; le paysan ne pourrait en tirer profit « *que si la tutelle administrative nécessaire au début se fait de plus en plus lâche, pour disparaître finalement et être remplacée par un simple pouvoir de contrôle* ».

Cette circulation des conceptions du développement agricole entre « métropoles » et « colonies » sera constante. Ainsi la politique d'« *encadrement rapproché* » des producteurs africains dans les années

⁴ Cette orientation était déjà mise en œuvre en « métropole » depuis un certain temps. En 1911 pour le seul département de la Côte d'or, il existait 39 sociétés agricoles diverses, 109 syndicats agricoles, 145 caisses d'assurances mutuelles agricoles et 39 caisses de crédit mutuel agricole. L'inspection générale de l'agriculture était chargée de surveiller l'organisation et le fonctionnement de ces « importantes institutions de vulgarisation », comme l'explique Edgar Leblanc (« Des jalons pour une histoire méconnue », dans *Rapport d'activité de l'inspection générale de l'agriculture pour 2005*, pp. 91-96).

1940 et 1950 reprendra aussi les principes retenus pour diffuser le progrès chez les agriculteurs français soit, notamment, la responsabilisation de l'agriculteur, l'initiative à la base et l'importance du groupe, ainsi qu'une forte mobilisation des services agricoles de l'Etat. Le « développement communautaire » et « l'animation rurale » seront privilégiés comme « *modèles d'action non révolutionnaire* » dans le contexte de la guerre froide et de la montée des nationalismes.

Cependant, dès la fin des années 1950, les « effets technocratiques et inégalitaires » secrétés par ces structures participatives seront dénoncés ; les structures de vulgarisation sont jugées lourdes et contraignantes, les agents locaux sont plus proches des élites locales que de la masse des producteurs, la production alimentaire de base n'est toujours pas assurée. Malgré ces critiques, les grands projets des années 1960 s'appuieront sur les mêmes formes d'encadrement, de vulgarisation et d'animation que précédemment. La participation populaire, tout autant affichée qu'auparavant, « *était mise en œuvre par une "technostructure" censée protéger "par le haut" les structures participatives des effets pervers initiés "par le bas"* ». Ainsi, la « *redécouverte constante du problème de la participation populaire* » fait partie intégrante de « la culture du développement ».

Cette conclusion de Chauveau est confirmée par Philippe Lavigne Delville : « *le thème de la participation paysanne est une constante de l'intervention en milieu rural, à partir du moment où le recours à la coercition est abandonné* » [10]. Ce dernier se félicite du « *joli pavé dans la mare développementiste* » que représente la démonstration de Chauveau, non seulement la question de la « participation » ne date pas des années 1970 mais en plus, elle émerge dans le cadre d'une politique

colonialiste. Ce constat a des implications directes sur l'expérience historique des populations en matière d'intervention extérieure « d'aide au développement » et de « situations de développement »⁵.

Le différend entre spécialistes du développement sur l'émergence du thème de la participation populaire dans leur univers nous semble révélateur de divergences normatives sur ce que doit être « la participation ». Les écarts entre discours et pratiques sont diversement interprétés relativement à la conception normative adoptée. Ainsi, si les réunions d' « animation rurale » des années 55-60 ont pour objectif de faire émerger les priorités des paysans, il s'agit plutôt de « *tenter de les convaincre du bien fondé des projets qui les concernent, de les faire adhérer à des programmes déjà définis et sur lesquels ils n'ont pas leur mot à dire* » [10]. Serait-ce alors un « plus de participation », un impact plus conséquent des dispositifs participatifs sur la transformation des situations à partir des années 1970 qui expliqueraient cette amnésie et cette opposition entre un « avant » et un « après » ? Comment la « participation » est-elle définie par les institutions et agences de développement ?

⁵ Chauveau va encore plus loin dans son analyse historique : la catégorie « développement » appliquée à l'Autre existait avant même que la colonisation soit effective. Voir J.-P. Chauveau, 1985, « Mise en valeur coloniale et développement », dans P. Boiral, J.-F. Lanteri et J.-P. Olivier de Sardan, *Paysans, experts et chercheurs en Afrique Noire*, Paris, CIFACE et les Editions Karthala, p. 160.

1.2. Efficacité opérationnelle et légitimité politique

Les formes de la « participation populaire » expérimentées depuis la fin des années 1910 seront remises en cause à la fin des années 1970 pour les mêmes raisons que celles invoquées à la fin des années 1950, soit lourdeur administrative et accaparement des dispositifs par des élites locales, auxquelles s'ajoutera la critique des « orientations productivistes » des politiques antérieures. Et pourtant, les conceptions proposées à partir des années 1970 se baseront sur les mêmes préoccupations et arguments que ceux des décennies précédentes : la participation doit servir à rendre plus efficaces les actions de développement et/ou à leur donner une nouvelle légitimité politique.

Ainsi, en 1973 le Congrès américain fait une déclaration en faveur de la participation⁶. L'implication des populations dans la planification, la mise en œuvre et le partage des bénéfices liés aux projets de développement est nécessaire pour améliorer les résultats des actions entreprises. Des agences bilatérales de développement (britannique en 1975, suédoise en 1978) feront des déclarations

⁶ Ces jalons dans les façons de concevoir la participation sont extraits de A. Jones, 2006, « L'apparition de la notion de participation dans la pensée et le discours du développement », *Perspectives Internationales et Européennes*, 34 pages, mis en ligne le 15 mars 2006, URL : <http://revel.unice.fr/pie/document.html?id=360>

similaires, invoquant des raisons techniques pour justifier « plus de participation ». Dans cette optique la participation est donc conçue comme « implication » pour améliorer son existence⁷.

Les agences et institutions spécialisées de l'ONU mettront quant à elles l'accent sur l'aspect socio-politique, en déclarant que « *la participation est un besoin fondamental en soi* » (Organisation internationale du travail en 1978). Lors d'une conférence mondiale organisée en 1979 par la FAO, il sera reconnu que « *participer aux institutions et aux systèmes qui gouvernent sa vie est à la fois un droit fondamental de l'homme et un moteur essentiel du redéploiement du pouvoir politique en faveur des groupes désavantagés* ».

Dans les années 1990, l'agence bilatérale allemande parlera de « *processus concernant les relations entre différents acteurs d'une société et visant à augmenter l'autodétermination et à réajuster le contrôle et l'influence sur les initiatives de développement et les ressources* ». Quant à la Banque Mondiale, elle proposera sa définition en 1994 ; « *c'est le processus par lequel les parties prenantes influencent les initiatives de développement, ainsi que les décisions et les ressources qui les affectent, et en partageant le contrôle* ». La participation devient ici « influence ».

Comme on le voit, la nature de la « participation » concevable est particulièrement extensible, entre influencer une initiative et exercer un contrôle sur des institutions, entre donner un simple avis ou

⁷ C'est « *l'implication (involvement) d'un nombre significatif de personnes dans des situations ou des actions qui améliorent leur bien être* » (Cohen et Uphoff, 1980, cités dans Chauveau op. cit.).

« s'autodéterminer », entre « être impliqué » et s'impliquer. Tout à tour, la participation est conçue comme un simple moyen, une « ressource » pour améliorer les politiques de développement, un résultat de ces politiques ou bien comme une condition du développement, une fin en soi, un apprentissage de la « citoyenneté », voire de la liberté. L'apport spécifique des années 1970 réside donc, à notre avis, dans un double mouvement qui va du renforcement de la référence à la participation dans les discours, à la mise en relief de différentes « options » possibles.

1.3. Degrés de participation et « boîte à outils »

Pour opérationnaliser l'idée, trois « degrés de participation » sont généralement distingués : l'information, la consultation et la « participation proprement dite »⁸. Ces trois « formes » sont ordonnées en fonction de la complexité des relations qu'elles présupposent entre d'une part, autorités politiques, responsables de projets et d'autre part, populations concernées, « public et acteurs ». Chaque niveau peut intégrer des éléments des niveaux précédents, c'est pourquoi il s'agit plus d'un « continuum de possibilités » que de niveaux parfaitement distincts.

Le « premier degré de relation » porte sur la circulation d'informations. Il s'agit de recueillir des informations en faisant des enquêtes, des entretiens, des questionnaires ou des évaluations rurales

⁸ A. Roncerel et B. Boyer, « *Un aperçu sur les approches participatives pour la préparation des PANA* » (UNITAR).

participatives ; puis de diffuser au public des informations sur le projet et les « décisions de politique » en utilisant les médias, en organisant des conférences, des séminaires ou des ateliers ouverts au public.

Le second niveau engage des processus de consultation dans lesquels on cherche à connaître les opinions du public et des « acteurs » concernés. Outre les techniques relatives à la circulation des informations, on utilisera des techniques comme l'organisation d'assemblées locales, les présentations itinérantes ou encore les audiences publiques. Pour l'Organisation internationale du travail, « *la consultation est un moyen déterminant pour établir un dialogue visant à réconcilier des intérêts contradictoires et à prévenir ou à régler les différends (...), ce n'est pas un simple droit de réagir, mais bien un droit de proposer* »⁹. Reste que dans le principe, s'il s'agit de recueillir des opinions, des avis, des propositions, les autorités à l'origine du processus restent libres d'en tenir compte ou non, de les utiliser ou non pour « éclairer leur décision ».

Le troisième niveau, soit « la participation proprement dite », est le stade dans lequel public, acteurs et autorités chargées du projet se réunissent pour « *partager la propriété et le contrôle du processus décisionnel et son aboutissement* ». Cette étape intègre plusieurs activités comme l'établissement des faits, les études, les discussions, la négociation, la rédaction de rapports et la représentation. La forme la plus avancée d'implication publique dans les processus décisionnels, la forme la plus accomplie de « participation » serait donc la participation à des mécanismes institutionnels.

⁹ OIT, 2009, « *Les droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique* », guide sur la convention n° 169.

Déterminer des niveaux ou degrés de participation, c'est donc déterminer en partie des formes concrètes de la participation ; et d'après cette typologie, si information et consultation sont des aides à la prise de décision, la participation « à proprement parler » est partage de la décision, « co-propriété » du processus décisionnel. On peut déjà remarquer qu'utiliser indifféremment le même mot pour désigner ces processus introduit un certain « flou » dans les rôles respectifs des uns et des autres qui grandit lorsqu'on introduit un degré supplémentaire dans l'échelle de graduation, soit la concertation.

La concertation se distingue de la consultation en ce que ce n'est pas un simple recueil d'avis. Partant du fait que les habitants « *sont un gisement de dynamisme social dont le pouvoir local aurait tort de se passer* », il s'agit de « *faire intervenir des non-décideurs dans l'élaboration d'une politique, en leur reconnaissant une capacité d'expertise pour les questions qui les concernent* »¹⁰. Dans cette autre typologie, le quatrième niveau de la participation « proprement dite » fait aussi référence à une « *logique de co-décision* ». Et là également, ce dernier stade est plus une idée qu'une réalité, c'est « *un degré rarement atteint* » car les élus sont seuls légitimes pour prendre au final la décision.

¹⁰ Conseil de Développement Participatif du Grand Besançon, 2005, *Document de synthèse sur la charte de l'environnement*. Cette instance territoriale française chargée de développement urbain propose une typologie à quatre niveaux pour décrire son « offre de participation ». Bien que cette typologie concerne d'autres réalités que les actions de développement, d'autres populations ou « acteurs », nous la mentionnons ici puisqu'il s'agira de concertation dans notre seconde partie.

Participation et « légitimité démocratique » sont donc en rapport dans les discours, comme nous le verrons, mais auparavant, donnons un aperçu des dispositifs concrets et des pratiques. Nous laisserons de côté la participation à la mise en œuvre d'objectifs pour nous centrer plus en amont des processus, d'abord sur la définition d'objectifs politiques à travers une expérience de concertation populaire, puis sur l'élaboration de plans d'actions à travers les méthodes de diagnostic rapides.

2. La participation à l'élaboration de décisions politiques

Le niveau de participation dans la concertation étant théoriquement supérieur aux participations mise en œuvre dans l'information ou la consultation, nous prendrons l'exemple des « concertations paysannes » organisées au Mali pour la préparation du projet de loi d'orientation agricole (LOA) en 2005. Avant d'examiner le déroulement et le bilan de cette expérience, rapportons ce que les professionnels disent de la conception et de la mise en œuvre de « processus de concertation »¹¹.

¹¹ Lors du Forum Social Mondial Polycentrique de Bamako en 2005, un atelier a porté sur le thème : « organiser la transparence et la démocratie dans les processus de concertation populaire ». La synthèse des échanges rapporte des tendances, des problèmes et des propositions méthodologiques validées par les participants et que nous reprenons dans ce paragraphe. Voir site <http://penserpouragir.org>

2.1. Méthodologie et déroulement des processus de concertation populaire

Les processus de concertation sont conçus et réalisés par trois types d'« acteurs ». L'initiateur d'un processus peut être un gouvernement, un ministère, ou encore une organisation représentative, comme le CNOP ou le CRCR¹². Cet initiateur doit « *clairement définir les objectifs et bien délimiter le sujet des concertations* ». Il doit s'adjoindre l'aide d'un comité chargé de la formulation des questions et propositions qui seront soumises au débat. Il est souhaitable qu'ensuite il délègue à un « organe indépendant mixte » la mise en place des concertations, les modalités d'organisation et d'animation des débats, leur déroulement et la restitution du contenu des échanges.

L'« ossature usuelle » des concertations populaires comprend quatre niveaux de concertation qui doivent contribuer à la création d'un « *réseau de dialogue de la base au sommet* » dans un processus cumulatif. Les résultats de concertations locales (« *petites unités administratives* ») doivent alimenter les débats des délégués qu'elles nomment pour les représenter au niveau régional ; puis des concertations thématiques affinent les résultats obtenus précédemment avant que ne se tienne la concertation au niveau national qui avalisera le document final contenant avis et propositions.

¹² Parmi la cinquantaine de participants à l'atelier, il faut noter la présence d'un représentant de la Présidence de la République, d'un conseiller technique du Ministère de l'Agriculture, du vice-président de la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) et du président du Conseil régional de concertation des ruraux de Sissako (CRCR).

Dans la phase de préparation des concertations, les conseils aux organisateurs traduisent l'attention particulière à apporter d'une part, aux moyens d'information utilisés pour annoncer la mise en place d'une concertation et à la représentativité des futurs participants, et d'autre part, aux documents écrits préparatoires et au cadrage préalable des questions qui seront débattues.

La « communication sociale » nécessaire au lancement du processus doit faire connaître et valoriser l'objet de la future concertation en s'adressant à « *tous les acteurs sans exclusive* », ce qui signifie qu'il faudra « *prendre soin d'éviter les systèmes hiérarchiques traditionnels ou modernes – races, ethnies, âge, sexe, pouvoirs administratifs, pouvoirs politiques, subordination entre employeurs et employés* ». Lorsque les futures participations seront déclarées, l'organisateur devra vérifier que les participants représentent un « *ensemble hétérogène et peuvent exprimer les points de vue contradictoires de leur base* ». Il ne doit pas hésiter à compléter la représentativité traditionnelle et/ou institutionnelle par « *des citoyens ayant d'autres sensibilités ou ne faisant pas partie d'une structure établie* » ; il doit s'assurer que « *toutes les parties concernées, y compris de façon indirecte, par la problématique traitée* » seront représentées.

Pour préparer le contenu des débats, l'organisateur peut, comme l'initiateur, s'appuyer sur un comité chargé de produire des propositions et des questions initiales. Ce comité partira du premier cadrage opéré par l'initiateur pour concevoir les questions que les animateurs des débats auront à poser. L'objectif étant d' « *obtenir des réponses précises* » pour contribuer à définir des axes d'action, la formulation des questions doit être concrète, prendre en compte le contexte dans lequel se déroulera la concertation (langues, niveau d'instruction), « *adapter les questions aux réalités* » en les faisant porter

sur des situations réelles, des problèmes concrets et partagés. Cette anticipation du contenu des échanges déterminera la nature des documents explicatifs nécessaires pour que les participants préparent de leur côté les échanges à venir. Il faut que ces documents rendent accessible une information complète, « *y compris sur les points de vue contradictoires ou minoritaires* ».

En ce qui concerne le déroulement des débats, il est conseillé d'utiliser des « *formes alternatives d'animation participative (travail en petits groupes, interviews réciproques, mises en commun progressives)* » pour arriver à « *co-construire des réponses* ». L'animateur doit apporter un appui pédagogique aux participants pour clarifier et comprendre les termes du débat, mais « *sans orienter les réponses* ». Il doit aussi veiller à ce que les débats restent centrés sur le sujet prévu, tout en écoutant les différents points de vue et en évitant « *de faire accepter ses idées par influence* ».

On peut remarquer une certaine insistance sur le rôle de l'animateur pour permettre l'expression de tous. Il doit « *donner la parole même à ceux qui ne veulent pas la prendre (par crainte ou par influence socio-culturelle)* » pour « *permettre l'expression et le recueil des points de vue minoritaires* ». Dans un premier temps, il doit s'attendre à entendre l'expression des « frustrations » et des difficultés de toutes sortes auxquelles sont confrontées les populations ; il doit accepter ce moment nécessaire puis encourager les participants à le dépasser, « *leur demander d'exprimer une vision optimiste de l'avenir, avant de recueillir leurs solutions et recommandations* ».

Enfin, l'organisateur se chargera de la synthèse des débats et de la restitution de cette synthèse jusqu'au niveau local « *afin de corriger les insuffisances ou de valider avant l'adoption définitive* ». Il

lui est recommandé de créer des « *cellules volontaires de suivi des processus par les participants* » pour connaître l'usage politique de la concertation et la prise en compte des points de vue exprimés.

La prise en compte de tous les points de vue, la neutralité de l'organisation et des animateurs, le temps et les moyens de réaliser chaque phase du processus, et enfin l'utilisation effective des résultats dans l'élaboration des politiques et programmes de développement sont donc fondamentaux pour la réussite d'un processus de concertation populaire. Qu'en a-t-il été des « concertations paysannes » pour la préparation du projet de LOA au Mali ?

2.2. L'organisation des concertations paysannes au Mali

Depuis le changement politique intervenu au Mali en 1991, une « tradition de concertation populaire » se développe aussi bien à l'initiative du gouvernement qu'à celle d'organisations représentatives¹³. Les concertations paysannes de 2005 ont eu pour objet de participer à la rédaction d'un avant projet de loi. La particularité de ces concertations est que leur organisation n'a pas été confiée comme habituellement au ministère concerné, afin que « *la parole ne soit pas mobilisée par les services techniques* ». Elle a été déléguée à la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) qui

¹³ En 2005, dans la seule région de Sissako, le CRCR regroupait 205 organisations de base réparties dans réseaux de producteurs (union de producteurs). Ce CRCR a organisé des concertations entre 2001 et 2003 afin de faire des propositions aux autorités politiques en matière de conditions de travail et de vie. Il s'agissait de débattre de la loi coopérative et de la loi portant création de chambres d'agriculture. Ce CRCR a également participé aux concertations pour la LOA.

s'est appuyée sur un cabinet de conseil et de formation spécialisé en animation et en communication¹⁴. Reprenons son bilan qui porte « *sur la conception de la démarche, sur les éléments qui ont influencé les résultats et sur les forces et faiblesses du processus* ».

Cet organisateur se définit lui-même comme un « acteur méthodologique ». Il devait apporter un appui à la CNOP pour l'organisation des quatre niveaux de concertation et un soutien pédagogique aux paysans pour qu'ils comprennent l'objet de la concertation et y participent. Son rôle effectif a largement débordé les aspects « méthodologiques » d'organisation matérielle et de communication pédagogique envers les participants potentiels. Il a été étendu à la coordination entre les différents niveaux de concertation, et en fin de processus, à la participation au comité national de rédaction de l'avant-projet de loi. Au démarrage, il a également apporté un « appui technique » à la CNOP dans ses négociations avec le gouvernement sur la conception du processus et sur le budget nécessaire. La limite entre intervention méthodologique et intervention « politique » paraît bien fluctuante.

Transparence et démocratie étaient deux points essentiels de l'argumentaire structurant la proposition initiale de l'organisateur. Transparence en ce qui concerne la communication avant, pendant et après les concertations, et démocratie se traduisant par un recueil rigoureux des points de vue, par leur capitalisation dans un mémorandum et par leur utilisation dans l'élaboration du projet de loi. Le bilan de l'expérience est estimé positif : « *la parole des paysans a été permise, sans être détournée par des*

¹⁴ Axe Formation, « Une expérience démocratique originale ». Texte sur le site dédié et référencé dans notre note n° 11.

"responsables" qui auraient parlé en leur nom (...), elle a été rendue fidèlement sans être déformée au travers de synthèses qui perdent facilement l'authenticité de la parole donnée (...), elle a effectivement été utilisée pour les préparatifs de l'avant-projet de LOA ». Pourtant ce même bilan soulève des problèmes qui relativisent l'atteinte de ces objectifs de transparence et de démocratie.

2.3. Des écarts entre principes et réalités d'un processus de concertation

Les difficultés et manques qui ont contraint le travail de l'organisateur sont de divers ordres. Le bilan évoque principalement des insuffisances en termes de temporalité, de représentativité, de cadrage préalable des questions à débattre et de modalités d'utilisation ultérieure de « la parole paysanne ».

2.3.1. Choc des calendriers et perturbations du déroulement général

Chaque coordination régionale de la CNOP¹⁵, chargée d'organiser des concertations locales et régionales, avait adopté un calendrier « conforme aux activités des paysans » (semences, travaux des champs, récoltes). Ces prévisions n'ont pas pu être respectées. Le calendrier politique du gouvernement a borné le déroulement du processus à six mois, alors que l'octroi de moyens financiers nécessaires à l'organisation n'est devenu effectif qu'aux deux tiers du processus, soit au bout de quatre mois. Faute de ces moyens, la préparation du « débat public » par des émissions sur les ondes radios

¹⁵ La CNOP est elle-même une coordination de plusieurs fédérations d'organisations paysannes.

locales n'a pu se dérouler comme prévu. Ces émissions devaient irriguer chaque niveau de concertation (local, régional, national) pour permettre aux paysans d'être informés et de faire connaître leurs opinions à leurs représentants.

Faute d'obtenir le report de la date fixant la fin des concertations le principe de processus cumulatif n'a pu, non plus, être respecté. Le temps a manqué pour terminer les concertations thématiques et synthétiser les contributions des trois premiers niveaux de concertation (local, régional, thématique) avant que ne se tienne la concertation nationale. L'atelier national de synthèse n'a donc pas pu intégrer ces contributions, seules des tendances, des « grandes préoccupations » et des propositions communes aux niveaux antérieurs ont pu être discutées.

2.3.2. Représentativité imparfaite et poids des services techniques

La question de la représentativité des participants était de la responsabilité de la CNOP. Près de 1500 délégués sur tout le territoire du Mali ont participé aux concertations pour « exprimer le point de vue des paysans », soit 60 à 80 personnes dans chacune des 24 concertations locales. Les « *participants habilités* » ont représenté les différentes organisations paysannes déjà présentes dans le milieu paysan. La synthèse nationale a apporté une attention particulière aux points de vue exprimés par les représentants des organisations n'étant pas membres de la CNOP. En fait, aucun « *citoyen ne faisant pas partie d'une structure établie* » n'a pu participer à ces concertations.

L'organisateur souligne également, de façon secondaire mais significative, que l'un des problèmes soulevés dans l'atelier lors du Forum de Bamako a porté sur la représentativité à l'intérieur même des organisations paysannes. Les participants ont réclamé plus de transparence, une meilleure circulation des informations, ainsi qu'une plus grande déconcentration du pouvoir politique.

Il semblerait que les représentants des services techniques des départements chargés de l'agriculture et des secteurs ruraux, aient eu un poids non négligeable. Leur proposition d'avant-projet de loi diffusé pendant que se déroulaient les concertations locales a semé le doute et l'inquiétude sur « *la réelle prise en compte* » du point de vue paysan par les décideurs. Le point de vue des services techniques a d'autant plus pesé que leurs représentants ont aussi participé au comité national de rédaction de la LOA. On peut penser que la CNOP les avait invités à participer aux débats des ateliers thématiques afin d'anticiper sur les différends à venir au moment de la rédaction du projet de loi.

2.3.3. Des connaissances nécessaires pour le cadrage préparatoire des débats

En tant qu'initiateur, le gouvernement n'a pas mis en place de comité de formulation des questions et propositions à soumettre aux débats, il s'est contenté de préfigurer des thématiques en indiquant les sections, titres et chapitres de la future loi. De son côté, la CNOP a identifié quatorze « *problèmes et enjeux sur les thématiques* ». Quant à l'organisateur, la mise au point d'un guide d'animation des débats et l'élaboration de la contribution initiale aux débats lui a causé des difficultés. Le fait de ne pas être spécialiste des organisations paysannes et des milieux ruraux lui a donné une légitimité de

« *partenaire indépendant* », tout en compliquant singulièrement ce travail de définition : quelles questions poser pour « obtenir les réponses pertinentes » ? Comment les formuler concrètement ?

Pour résoudre ce problème, l'idée est venue de réunir un « comité scientifique paysan », mais manque de délais et de ressources ont contrarié ce projet ; l'organisateur a donc créé un comité de réflexion avec des membres de la CNOP. Pour ce qui concerne « la grille de réflexion » qui orientera les débats lors de la concertation, il l'a réalisée en s'inspirant des études paysannes nationales et sous-régionales, des politiques agricoles africaines et des remarques des membres du comité. C'est probablement en raison de cette difficulté majeure que, au moment du bilan, l'organisateur a proposé de revoir l'ordre habituel des concertations pour améliorer « *le réseau de dialogue de la base au sommet* ». Organiser des concertations thématiques dès le premier niveau des concertations locales permettrait de « *faire le point sur les défis et enjeux dans chaque domaine de réflexion* » et d'alimenter ainsi les débats régionaux avec « *ces réflexions au plus près des organisations de la société civile* ».

2.3.4. Le recueil et l'impact des « paroles paysannes »

L'organisateur a créé une base de données informatique pour diffuser des documents méthodologiques (guide d'animation, termes de référence ...) et faire connaître « *les contributions paysannes collectées lors des concertations* ». Les « *méthodes de retranscription des points de vue paysans collectés* » se sont basées sur un recueil formel des paroles, puis sur une synthèse effectuée par l'organisateur. Ces contributions ont été « *croisées par thématique, par lieu ou niveau de concertation ainsi que par*

nature (proposition, recommandation, contrainte ou opportunité) ». Le travail de publication des résultats sur le site informatique n'a pu être finalisé, faute de moyens financiers.

Quant à l'utilisation de la parole paysanne par le comité national de rédaction de l'avant-projet de LOA, composé de représentants de la CNOP et des services techniques, l'organisateur certifie qu'elle a été prise en compte ; il fait état « *d'un réel souci de traduire les contributions paysannes dans les articles de la LOA* ». Un « atelier de validation » a d'ailleurs vérifié l'adéquation du texte avec les propositions paysannes. Cependant, dans la phase ultérieure d'approbation de cet avant-projet par le gouvernement et avant sa transmission à l'Assemblée nationale, le texte a subi des modifications conséquentes « *qui s'éloignent de l'esprit et de la parole des paysans* ».

On peut remarquer à l'examen de ce témoignage que le statut de la parole paysanne est protéiforme. Avant les débats, il faut lui fixer des limites théoriques, un cadre de réflexion borné par des questions et des thématiques à réfléchir. Lors des débats, c'est un flot « naturel » de paroles qu'il faut recentrer pour « obtenir les réponses pertinentes ». Techniquement, c'est une « donnée à collecter » que l'on pourra « croiser » avec d'autres données et synthétiser pour atteindre un certain niveau de généralité. Humainement, c'est une « parole donnée », traduisant un « esprit », des situations et des intérêts particuliers, des difficultés spécifiques et des idées de changement. Autrement dit, la parole est spontanée mais canalisée, « authentique » mais méthodologiquement travaillée et insérée dans un « réseau de dialogue ».

Quant au rôle de l'organisateur, on peut voir qu'il n'est pas un simple fournisseur d'outils, ni un même un « porte-parole », il agit sur la forme et le contenu des échanges. Ses propres enjeux en tant que « professionnel du développement » interfèrent aussi sur la qualité du processus. Sa position est délicate en ce qu'il doit convaincre de l'intérêt d'exprimer les différents points de vue, sans pouvoir garantir l'usage des résultats et leur influence sur les décisions politiques.

Le témoignage de Bakary Diarra, coordonnateur du CRCR de Sissako, soulève un autre problème¹⁶. La préparation des concertations a été insuffisante car « *les leaders locaux n'ont pas eu d'outil méthodologique pour animer des rencontres à la base (...) et choisir leurs délégués aux concertations locales* ». Le guide d'animation n'était pas adapté à leur besoin. Quant à la diffusion des résultats des concertations, le résultat ne sort pas de l'ordinaire, « *la communication sur les résultats a été faible comme d'habitude au niveau des producteurs* ». Cela complète les propos de l'organisateur sur l'incomplétude de la publication des résultats dans la base informatique, tout en posant une autre question : si l'ensemble des résultats avait pu être publié, les « leaders locaux » auraient-ils eu les moyens de « traduire » ces résultats pour les diffuser largement auprès des producteurs ?

Ces problèmes évoqués pour le déroulement de ces concertations paysannes n'ont-ils pas une portée plus générale ? Lorsqu'on élargit la perspective au bilan des processus participatifs concernant la réduction de la pauvreté certains problèmes semblent communs aux processus d'expression populaire.

¹⁶ B. Diarra, 2005, « Participation du plus grand nombre de personnes concernées et diffusion des résultats », communication au Forum Social Mondial Polycentrique de Bamako. Texte sur le site référencé dans notre note n° 11.

2.4. Les processus d'expression populaire en question(s)

C'est à l'initiative conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international que la mise au point de documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) est devenue, à la fin des années 1990, un passage obligé de « l'aide au développement ». Les objectifs déclarés sont multiples, dont promouvoir « *un processus d'appropriation en laissant la charge de la formulation de la stratégie de réduction de la pauvreté au pays lui-même* », ou encore, changer les bases des partenariats entre d'une part, le gouvernement et les bailleurs de fonds internationaux, et d'autre part entre le gouvernement, les pouvoirs publics locaux, les secteurs privé et les acteurs de la société civile [8].

Frédéric Lapeyre souligne le fait que dans le processus DSRP, la « conditionnalité » ne porte plus sur les politiques mises en œuvre pour réduire la pauvreté, elle porte désormais sur le processus participatif suivi au niveau national pour formuler ces politiques, sur la mise en place d'une « *batterie de techniques participatives* » et sur la création d'espaces de dialogue et de concertation. Les DSRP sont : « *la matérialisation la plus frappante de la nouvelle idéologie du développement de l'après "consensus de Washington" qui place la participation au cœur de toute stratégie de développement durable* ». Si cela représente potentiellement une opportunité pour changer la manière de concevoir les politiques de lutte contre la pauvreté, l'analyse des « *écarts entre la philosophie affichée et la réalité* » montre que toute une série de questions fondamentales est soustraite au champ de la participation et que tous les acteurs du développement n'y participent pas. Examinons l'analyse et les conclusions de Lapeyre sur les processus participatifs mis en œuvre pour élaborer les DSRP.

En général, l'accès au financement est conditionné à l'achèvement du processus, aussi les pays demandeurs tendent à accélérer le processus consultatif pour accéder plus rapidement aux ressources. Le peu de temps alloué aux processus participatifs affecte donc leur étendue et leur qualité. Le choc des calendriers limite les possibilités de préparation et d'anticipation sur les débats ; cela se traduit concrètement par « *être prévenu au dernier moment de la date de la tenue de la consultation* » ou « *ne pas pouvoir influencer sur le programme des réunions par manque de temps de préparation* ». La mise en place des processus de réduction stratégique de la pauvreté est fortement balisée par des notes d'orientation et des documents techniques émanant des organisations internationales ; leur rôle est central dans la détermination des objectifs prioritaires et des choix politiques. Elles interviennent aussi de façon « interne » par la participation de leurs représentants à la mise en œuvre des processus d'élaboration des DSRP.

La question de la représentativité, déterminante pour la qualité de la participation, se pose là aussi. Les participants sont le plus souvent des organisations de la société civile basées dans la capitale, dont les responsables parlent anglais ou français. Cela élimine de fait la majorité des organisations et tend à favoriser une minorité proche du pouvoir politique ; cela tend également à court-circuiter les syndicats et les organisations revendicatives ayant des orientations politiques radicalement différentes de celles des organisations internationales.

Les débats publics font l'objet d'un cadrage général, seul le « volet social » de la lutte contre la pauvreté est « *ouvert à la participation des acteurs de la société civile* » ; le champ des questions

macro-économiques et fiscales est hors du questionnement autorisé et reste « aux mains des élites ». La préparation des échanges est limitée par des difficultés d'accès à l'information. Trouver les documents préliminaires n'est pas à la portée de toutes les organisations de la société civile, encore faut-il pouvoir comprendre ces documents car, en majorité, ils ne sont pas traduits dans les langues locales.

On retrouve également l'influence des services techniques. « *Le plus souvent la richesse des recommandations faites par les acteurs de la société civile est ignorée* » au profit de la « technocratie gouvernementale » qui s'approprie le processus d'élaboration du DSRP. De façon générale, les autorités gouvernementales sont réticentes à partager leur pouvoir d'initiative et de décision. Cela explique pourquoi les DSRP n'ont pas ouvert la voie à des stratégies alternatives d'amélioration des conditions de vie et de travail des populations et sont restés très proches des programmes « d'ajustement structurel » antérieurs¹⁷. Lapeyre en conclut que « *la démocratisation du processus de formulation des politiques* » est très faible, voire inexistante.

La question des rapports entre « approches participatives » et démocratisation politique est clairement posée ici. Mais poursuivons notre investigation des dispositifs participatifs utilisés dans le champ du développement. Que sont les « diagnostics participatifs » et qu'en est-il de la « participation » dans ces autres cadres conceptuels et pratiques ?

¹⁷ Rappelons également le constat d'Abdallah Nourouline : « le travail est une composante oubliée » de la stratégie de réduction de la pauvreté aux Comores [12].

3. La participation à l'élaboration d'un savoir pour l'action

L'élaboration d'un diagnostic n'est qu'une phase d'un projet de développement, mais elle est fondamentale car son résultat déterminera en grande partie la suite du processus. De plus le diagnostic « *concentre les enjeux de la participation* », « *il opérationnalise une vision plus générale du développement et d'une représentation du monde rural* » [9]¹⁸. Dans le principe, il s'agit de faire émerger ce que sait la population, et non plus ce qu'elle pense ou croit, et de formaliser ces savoirs de façon à ce qu'ils participent au choix des actions les plus urgentes. Après une mise en perspective historique des « diagnostics participatifs » et un examen des techniques utilisées, nous aborderons les questions que cela pose aux chercheurs.

3.1. Une pratique de recherche intervenante

La « recherche développement » en agriculture apparaît à la fin des années 1970, en réaction aux approches de modernisation agricole fondées sur « *les paquets techniques de l'intensification* » (semence, engrais, mécanisation), afin de promouvoir des « systèmes d'aide » plus appropriés aux réalités [9]. Les pratiques de « *diagnostic rapide pour le développement en milieu rural* » (Rapide Rural Appraisal, RRA) mises au point dans le milieu des années 1980 ont pour objectif de résoudre les

¹⁸ Lavigne Delville précise qu'il ne faut pas confondre ces « processus de dialogue » avec la recherche en accompagnement de projet ou avec les études ethnographiques ; produire un diagnostic n'engage pas le même type d'échanges et d'outils.

problèmes de coûts, de lenteur ainsi que les incapacités de la « recherche conventionnelle » fondée sur des enquêtes statistiques lourdes ou des investigations exhaustives. La RRA est aussi une réaction aux pratiques d'expertise antérieures jugées « déplorables », qualifiées de « *recherche facile, sans méthodologie avouable et où la référence au terrain, sinon à la réalité, est accessoire, voire facultative* » [15].

Les RRA se veulent des démarches rapides et propres, précises et rigoureuses Il s'agit « *d'identifier un certain nombre de paramètres fondamentaux pour caractériser une situation agricole et définir des axes d'intervention pertinents* » dans l'objectif « *de construire une image simplifiée mais pertinente des réalités agraires, centrée sur les problèmes productifs, en mettant l'accent sur quelques éléments structurants des pratiques paysannes* » [9]. Cette caractérisation aura plus de chances d'être basée sur de « bonnes hypothèses » que les enquêtes statistiques sectorielles des grands projets antérieurs. Les enquêtes quantitatives « *simplifient et parfois dénaturent les faits* » ; « *les chiffres ont trop de pouvoir* » [15]. Les méthodes qualitatives sont plus appropriées pour développer une pratique de recherche « intervenante » et produire un savoir utile, traduit en suggestions et propositions.

Au tournant des années 1990, la critique des relations établies entre spécialistes intervenants et populations conduira à faire évoluer la méthode vers une « *méthode active de recherche et de planification participatives* » (MARP)¹⁹. Dans la MARP, l'argument central n'est plus la rapidité mais

¹⁹ Successivement, dans la décennie 1990, les RRA deviendront des « *participatory rural appraisal* » puis des « *participatory research and action* » (PRA) et enfin des « *participatory learning approach* » (PLA). Les versions françaises

la qualité des apprentissages réalisés dans le cadre d'échanges directs entre intervenants extérieurs et populations locales. Ce n'est plus une « *logique d'extraction* » qui consiste à mobiliser la connaissance des paysans au service des techniciens, il s'agit de co-élaborer de nouvelles connaissances par apprentissage mutuel. L'exigence de dialogue et la prise en compte des points de vue en présence doivent permettre d'élaborer des diagnostics partagés pour « *construire un consensus* » sur les actions à mener et pour renforcer les capacités locales de diagnostic.

Ces démarches sont fondées sur quatre « innovations méthodologiques » qualifiées de « majeures » :

1 - L'interdisciplinarité, comprise comme complémentarité entre chercheurs sur le terrain, est l'approche privilégiée pour une « *compréhension plus étoffée et plus pertinente des faits étudiés* ».

2 - La « triangulation » est un principe clé « *afin que s'expriment les complexités à côté des singularités* », elle consiste à diversifier et à croiser « les sources d'information », les modes, lieux et outils de « collecte et de traitement de l'information ».

3 - Pour éviter le travers habituel de l'exhaustivité, le principe de « l'ignorance optimale » consiste à exclure de l'analyse « *tout ce qui paraît secondaire vis-à-vis de l'objet de recherche* » et permet de développer une approche « *ciblée et pertinente* ».

de ces innovations anglo-saxonnes ont suivi ce mouvement, de « diagnostic rapide pour le développement en milieu rural », à « méthode accélérée de recherche participative » (MARP), elles sont devenues « méthode active de recherche et de planification participatives » (MARPP).

4 - Enfin, l'approche doit être « interrogative », les chercheurs « *doivent se mettre à l'écoute des communautés étudiées, tout en leur apportant les compétences nécessaires à l'analyse de leurs situations-problèmes* » [15].

Cette approche est « *éminemment anthropologique en ce qu'elle se fonde sur les savoirs paysans et leurs pratiques* ». Elle se distingue de « *la démarche habituelle des ethnologues* » par ses objectifs d'opérationnalisation rapide de la connaissance produite. Ces méthodes « *ont pour originalité de baliser et d'orienter fermement l'ensemble de la recherche, de ne rien laisser à l'improvisation hasardeuse, d'obliger le chercheur à participer à une dynamique de groupe, d'impliquer la population soumise à l'enquête afin qu'elle soit elle-même engagée par ses conclusions* » [15]. Baliser, orienter, obliger, impliquer, engager, autant de termes qui caractérisent ce processus de production de connaissances. Les techniques et les procédés utilisés sont « *empiriques et actifs* », les outils « *essentiellement exploratoires et participatifs* ». Quels sont-ils ?

3.2. Une batterie d'outils pour une dynamique de groupe

Au début des années 1990, il existait une trentaine de méthodes, plus ou moins apparentées, et regroupées sous le terme de « diagnostic participatif ». Les techniques développées par les RRA ont été étoffées par d'autres outils. Pour « *comprendre les conditions réelles qui déterminent les pratiques des agriculteurs* » et établir des diagnostics au plus près des situations réelles, la RRA puise d'une part

dans les connaissances de l'agro-écologie et les recherches sur les systèmes agricoles et d'autre part dans les techniques de « collecte et d'analyse de données » des sciences sociales²⁰.

L'entretien semi-directif est la technique la plus utilisée. Il présuppose une identification des « *informateurs-clés ou personnes-ressources de la communauté étudiée* » [15]. Son caractère « semi-directif » permet de débattre librement tout en restant centré sur l'objet. Pour centrer de façon pertinente les investigations, il est « *particulièrement recommandé* » de faire une exploitation préalable des « données secondaires » (documentation, publiée ou souterraine ; imagerie et photographie aériennes disponibles ; documents administratifs et locaux). Les techniques d'entretien sont aussi utiles pour faire des « études de cas » ou pour établir des « histoires de vie ». A ce propos, Abdou Salam Fall et André Lericollais précisent aussi que pour étudier une « dynamique sociale », « *l'expérience de simples gens de la société civile* » peut être aussi instructive que celle de « l'élite »

Les travaux de groupes ou « jeux analytiques » réalisés avec « la communauté » sont multiples. Ils servent à décrire et caractériser les situations, à formaliser des observations. « *Les chercheurs sélectionnent des indicateurs accessibles à l'observation directe* » et utilisent différents outils ou supports pour régler et orienter les échanges. Ces exercices consistent à réaliser des cartes, des « schémas de terroir » et des « transects » géographiques pour spatialiser l'activité agricole (identifier

²⁰ Qu'il s'agisse de la méthode rapide ou de la méthode active, les outils de base sont les mêmes et au fil du temps, leur nombre a augmenté. Ce qui les distingue semble plus relever de la « posture » que des outils en eux-mêmes.

des « unités de paysage » avec leurs modes d'exploitation) ; les diagrammes et les calendriers d'activités servent à « illustrer et visualiser » l'évolution de l'agriculture ou les rythmes annuels.

Dans le principe, ces outils de caractérisation permettent de construire une représentation « partagée » de la réalité. Afin d'établir les priorités d'une communauté, le procédé du « classement par ordre de préférence » permet le recueil une « *importante moisson d'informations* » pour connaître et hiérarchiser les besoins. Le « classement par niveau de prospérité », autre technique, se base aussi sur les avis d'« informateurs – clés » pour identifier des critères et des indicateurs de richesse, ainsi que les modalités d'accès aux ressources, afin d'établir une « *stratification de la communauté* »²¹. La technique du « focus group » consiste à organiser des discussions dans un « *groupe homogène de six à douze personnes* » autour d'un thème d'intérêt commun, ce qui fait plus directement apparaître les divergences de points de vue et permet « *l'expression de tous et non le consensus* ».

Enfin, « *la restitution permanente donne tout son sens à la démarche* », c'est un « moment de dialogue » entre équipe de recherche et communauté étudiée qui « *permet d'affiner les résultats du diagnostic rapide et de les faire valider* » [15]. Elle ouvre des possibilités pour que la communauté

²¹ En sociologie la « stratification sociale », attachée au nom de Warner, consiste à créer des groupes à l'intérieur d'une population puis à les ordonner ; la hiérarchisation sociale qui en résulte est principalement basée sur des questions de prestige et de considération sociale. La tradition européenne en matière de « différenciation sociale » repose sur d'autres bases plus directement liées aux questions d'inégalités (Serge Bosse, 1993, *Stratification et transformations sociales*, Paris, Editions Nathan).

puisse s'approprier les résultats ; elle peut servir à relancer la « *réflexion-bilan sur une situation-problème* ». Elle symbolise la « *logique participative de la communauté d'étude* », mais elle « *n'a de sens que si le savoir acquis dépasse ce que les gens pratiquent et ce que les plus avisés expriment* » ; elle peut n'être aussi qu'une « *confirmation simpliste colorée de complaisance* ».

Entretiens individuels, travaux de groupes, discussions en groupe sur un thème, observation directe, restitution permanente et itérative font donc partie de la « batterie d'outils » utilisés dans ce type de diagnostic. Cependant, l'élaboration d'outils de caractérisation d'une situation, de schémas visuels, par entretiens individuels ou travaux de groupe semble caractériser le plus distinctement la méthode. « *La MARP consiste en une série d'exercices collectifs, animés sur quelques jours par une équipe pluridisciplinaire. Ceux-ci visent à mobiliser la participation villageoise la plus large, en assemblée générale ou par groupes (hommes, femmes, jeunes), autour de la réalisation de schémas visuels (...) permettant aux acteurs de débattre, entre eux et avec l'équipe d'animation, de la situation du village, des besoins et des priorités* » [9]. Quelles questions épistémologiques et méthodologiques posent l'analyse et le bilan de ces pratiques « intervenantes » ?

3.3. Les difficultés de production d'une « analyse partagée »

Équipes de recherche et/ou équipes d'animation rencontrent des difficultés de différents ordres pour établir des diagnostics participatifs. La production d'une « analyse partagée » entre intervenants extérieurs et acteurs locaux ne va pas de soi. Les questions soulevées autour de l'élaboration de ces diagnostics ont une portée générale, elles se posent pour toute « intervention extérieure » dans un

milieu humain, pour toute confrontation entre savoirs généraux et savoirs spécifiques à des milieux de vie ou de travail. On y retrouve donc des questions posées aux processus de concertation.

3.3.1. Langages et systèmes de pensée

Philippe Lavigne Delville soulève un problème épistémologique majeur relatif à la connaissance du réel. Les « *Marpistes partagent un postulat empiriciste, qui suppose que les réalités sont là, préexistantes, et ne demandent qu'à être dévoilées. Ils oublient ou ignorent qu'on ne lit les réalités agraires qu'à travers des grilles de lecture, qui mettent l'accent sur tels aspects de la réalité et en laissent d'autres dans l'ombre* ». Les outils utilisés pour servir de support à l'expression des paysans, à la « transmission » de leurs savoirs aux enquêteurs, véhiculent en eux-mêmes des savoirs particuliers, « *une certaine façon de voir les agricultures paysannes et (ils) ne sont interprétables que si l'on sait mettre en relation les éléments qui les composent et donc si on se réfère, au moins implicitement, à cette théorie* ». Et par définition, ces « éléments » seront étrangers à l'univers des significations sous-jacentes aux savoirs paysans et plus largement à leur conception de la vie.

Ainsi dans la technique du classement par niveau de richesse, il s'agit d'élaborer une « *stratification de la communauté* ». La procédure veut que la richesse ne soit pas prédéfinie pour laisser les critères de classement des paysans émerger. Mais au vu des résultats, « *il y a de fortes chances que les paysans bricolent un classement linéaire pour répondre à la demande plus qu'ils ne restituent leur propre conception de la richesse* ». Car comment définir la richesse ? Outre « *les enjeux stratégiques qu'il peut y avoir à se faire plutôt riche ou plutôt pauvre* », la notion de richesse n'est pas univoque, elle

n'est pas exclusivement monétaire, il peut y avoir « *plusieurs façons d'être riche et sans doute plusieurs d'être pauvre* ». Systèmes de valeurs des paysans et « catégories de pensée externes » ne s'ajustent pas.

La même question se pose pour les principaux outils utilisés pour décrire des réalités plus tangibles, comme les cartes de terroir, les diagrammes de Venn, les transects ou encore les calendriers des activités agricoles, « *aucun paysan ne raisonne spontanément en termes de calendrier de travail !* ». Au sens strict, les représentations graphiques et schémas visuels qui résultent des échanges ne reflètent pas les représentations des paysans interrogés, ce sont les produits de la transcription graphique d'informations fournies par des informateurs locaux. Ces traces écrites ne sont pas une simple « mise en forme » du résultat des échanges, cela participe pleinement de la construction de la connaissance. De façon générale, comment dépasser cette approche « logocentrique » fondée sur la lecture et l'écriture, pour introduire de nouveaux codes, comme le visuel ou le sonore, et rendre une représentation de la vie quotidienne plus accessible à tous ? [5]. Comment arriver à dialoguer ?

Le dialogue et le « co-apprentissage » nécessitent de « faire l'effort » d'identifier les catégories de pensée des paysans pour pouvoir échanger. Le temps long de l'immersion ethnographique permet ce qu'une démarche de diagnostic rapide rend impossible, soit un processus de connaissance mutuel progressif. La mise en œuvre de la MARP nécessite donc d'autant plus des connaissances préalables. Au principe d'ignorance optimale qui conduit à cibler une connaissance précise pour ignorer ce qui semble secondaire s'ajoute un principe inverse de « connaissance optimale préalable », condition nécessaire pour que l'effort de compréhension en situation soit possible. Autrement dit, « *les*

villageois seront de bons enseignants si les "élèves" possèdent de solides connaissances dans les disciplines concernées et savent poser de "bonnes questions", en confrontant les connaissances des paysans aux leurs, en se laissant ainsi surprendre par ce qui affine, confirme ou contredit leurs propres théories » [9].

Pour conclure, comme dans toute démarche de connaissance des activités humaines, « *les présupposés de l'enquêteur, son cadre d'analyse, ses connaissances antérieures, son questionnement implicite ou explicite sur le sujet en question, déterminent largement les résultats* », et nous pourrions y ajouter les techniques qu'il utilise. On retrouve en partie les problèmes évoqués pour les processus de concertation et de consultation, au moment du cadrage préparatoire des débats pour élaborer des questions et des propositions à mettre en discussion.

3.3.2. Conditions d'énonciation et discours normatifs

Quelques remarques s'imposent sur la conception des « savoirs paysans » et leur formalisation. Contrairement à la conception implicite qui semble largement partagée, le « savoir paysan » n'est pas une ressource naturelle, « *une mine sans fond où il n'y a qu'à puiser* » [15]. Non seulement les catégories de pensée peuvent être étrangères les unes aux autres et les langues parlées différentes, mais il y a également des difficultés liées à la nature même de ces savoirs, à la mise en mots de savoirs issus de l'expérience de la vie et du travail dans des situations spécifiques.

Certains savoirs ont déjà été formalisés, facilitant relativement leur verbalisation, d'autres ne sont pas encore formalisés. « *Les connaissances pratiques des paysans ne sont pas toujours l'objet de savoirs formalisés qu'il suffit d'explicitier en réunions collectives : c'est parfois à travers le dialogue que ces connaissances émergent* » L'enquêteur doit donc faire preuve de « *savoir-faire en matière d'entretiens* », il doit avoir la « *capacité à s'extraire de son mode de pensée technicien pour se mettre à la place des paysans* » [9]. Nous reviendrons sur cette injonction à « se mettre à la place de » que l'on retrouve comme principe méthodologique central dans beaucoup de disciplines.

Il ne s'agit donc pas de « recueillir » ou « collecter » des informations ou des « données » qui seraient déjà là, qu'il suffirait de décrire, il s'agit d'élaborer une certaine connaissance de la situation. Se posent alors toutes les questions partagées par l'analyse ergologique des activités sur les écarts entre discours et pratiques, sur la possibilité de connaître des « règles non écrites » et de mettre en visibilité des « normes pratiques » [14]. Comment dépasser les discours généraux pour accéder à la singularité des situations ? Comment créer les conditions de possibilité d'une expression et d'une confrontation des points de vue en présence ? Dans les faits, « *les Marp favorisent l'expression de points de vue normatifs et généraux, au détriment de ce qui est spécifique (...) avec de grandes chances d'exclure les autres points de vue* » [9]. Ce que confirment Salam Fall et Lericollais : « *Les restitutions faites sous l'arbre à palabre peuvent se révéler normatives et interprétatives* » [15].

Les conditions d'énonciation dessinent les contours du possible. Les « sessions Marp » sont des événements publics qui bouleversent la vie du village et soulèvent des enjeux de pouvoir entre individus et réseaux pour s'octroyer la parole légitime, ainsi que des enjeux vis-à-vis de l'intervention

extérieure. A ce propos, Frédéric Lapeyre ouvre la réflexion sur la « ruse » dont font preuve les paysans dans leurs relations aux visiteurs. L'expert ou le chercheur représente toujours « *l'expression d'une force extérieure, qui vient imposer du changement* », avec qui il faudra composer et ruser pour tenter, au minimum, de limiter l'impact du changement, ou au mieux de l'orienter. Que dire plus précisément de l'expression et de la prise en compte de points de vue divergents ?

3.3.3. Des « communautés cibles » et des « segments de population »

Paradoxalement, alors que les approches participatives puisent largement dans les sciences sociales, « l'illusion communautaire » est un autre aspect du « mode de pensée développementiste ». Qu'il s'agisse des chercheurs, ou bien des « opérateurs de développement », soit des associations, des organisations non gouvernementales (ONG), des techniciens ou des experts, tous adoptent une conception monolithique de leurs interlocuteurs. Ces derniers sont a priori représentatifs de la « population », la « communauté » ou la « société » concernée par leur questionnement.

Dans la MARP, la définition de « sous-groupes de population » se limite en général à deux catégories, les jeunes et les femmes. Les différences statutaires, les réseaux sociaux, les alliances et les relations de dépendance sont ignorées, ainsi que « *leurs implications en termes d'accès aux ressources ou de relations de dépendance renforçant ces inégalités* ». Cette « illusion communautaire » est largement partagée par les cadres de formation technique.

Du point de vue de la démarche de connaissance, et sachant que l'essentiel du dialogue avec les ruraux se passe en réunions de groupe, méconnaître ces relations sociales interdit de savoir plus finement « qui parle au nom de qui ? ». Et, « *ne pas être capable d'identifier ses interlocuteurs en tant qu'individus socialement situés interdit de comprendre le sens de telle prise de parole, de telle revendication ou de tel silence* » [9]. Ignorer les formes de langage non verbal pour s'en tenir aux « *formes visibles de l'expression orale* » est d'autant plus limitatif si l'on prend en compte le fait que la parole peut être une prise de risque [13]. C'est là un problème épistémologique tout autant qu'un problème politique d'effectivité de la « participation ». Qui sont les « informateurs-clés » ? Concrètement, les sessions MARP sont « *des occasions pour faire passer les intérêts privés des puissants contre la volonté générale* » ; « *la majorité des personnes reste en marge ; ce sont les puissants qui "participent", rarement les pauvres, les femmes ou les enfants, qui observent plutôt qu'ils ne parlent* » [9]. Comme pour l'élaboration des DSRP, il en résulte donc un consensus qui n'est qu'apparent et illusoire.

Les opérateurs de développement changent et la perception actuelle des enjeux semble s'opacifier d'autant. Le nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations s'impliquant dans la gestion de projets augmente avec les processus de décentralisation sur lesquels nous reviendrons. Selon les cas, ces opérateurs vont utiliser des critères géographiques (village), administratifs (municipalité, cantons) ou sociaux (réseaux d'entraide au niveau d'un quartier ou d'un hameau) pour désigner le « segment de population » concerné, sans que les critères permettant de désigner ce « segment » soient clairement définis et alors que cette désignation donne aux individus ainsi désignés un pouvoir d'action local. La décentralisation partielle de l'aide au développement n'a pas augmenté

la proximité et la connaissance des réalités rurales car elle favorise « *une minorité proche du pouvoir* », ainsi que les ONG établies dans les villes ; elle tend à disqualifier les syndicats comme nous l'avons déjà évoqué. Notons encore que ces opérateurs « *se réclament d'un certain apolitisme statutaire et d'une démarche presque unanimement participative* » [1].

Au-delà des questions d'opportunité et d'enjeux économiques, comment analyser ce problème de contournement ou d'ignorance de la diversité des points de vue ? Cette question nous ramène aux présupposés théoriques. Comment concevoir des divergences d'intérêts lorsque l'on croit à « la primauté du collectif » dans les « sociétés traditionnelles » ?²² Maria Inacia D'Avila pose cette même question à la « recherche participative » au Brésil. Les chercheurs, ces « *missionnaires modernes* », « *en quête de la sagesse pure et originale de la population* », ignorent que « *la culture des favelados de Rio ou de Sao Paulo n'est pas homogène* », tout comme celle des ouvriers, des femmes domestiques ou des paysans [5].

S'appuyant sur Gramsci, D'Avila explique que considérer les opprimés en bloc, la conscience ouvrière ou la responsabilité historique des femmes comme des totalités, c'est oublier la « *complexité sociale et culturelle* », la « *dispersion du pouvoir* », et en corollaire, la « *fragmentation du savoir populaire* ».

²² Cette expression de Jean-Pierre Olivier de Sardan [13] confirme elle aussi la critique des représentations que les « développeurs » ont des « développés ». Il y a plus de 25 ans, Olivier de Sardan démystifiait déjà le mythe du « collectivisme traditionnel » et l'idéalisation des « solidarités villageoises » (dans « Sciences sociales, africanistes et faits de développement », qui est une contribution à l'ouvrage collectif déjà signalé dans notre note n° 5).

Finalement « *on réduit le sens commun à une seule unité* », les contradictions sont méconnues et le politique est nié. On ne peut plus penser le rapport entre « conscientisation » et « émancipation », on ne cherche d'ailleurs pas à le penser : « *Dans les conceptions les plus erronées des méthodes participatives, la conscientisation semble suffire à l'émancipation* ». Tant que la différence, et non la diversité, n'aura aucun espace politique, l'idée d'émancipation ne pourra avoir aucun contenu. Cette dernière remarque introduit nos considérations finales.

4. L'ambivalence constitutive de la participation

Globalement, les analyses critiques des usages de la notion de participation dans le champ du développement oscillent entre l'idée que la participation populaire est potentiellement un moyen d'agir sur la transformation des situations et l'idée qu'elle contribue à légitimer des décisions de politique internationale qui dessaisissent les principaux concernés de la maîtrise de leur situation. Cette ambivalence est constitutive de la notion de participation, tantôt instrument de dépossession, tantôt moyen de libération. Qu'il s'agisse de la participation des paysans africains au développement, des salariés français au travail [7] ou de la participation des citoyens européens aux décisions politiques²³, cette ambivalence caractérise la notion. Quels constats généraux peut-on faire, grâce à la mise en perspective des discours et des usages de la participation dans ces trois champs ?

²³ Pour ce troisième champ, nous utilisons les travaux récents du groupe de réflexion « Démocratie et participation » dont la revue « Participations » rend compte et les travaux tout aussi récents en anthropologie des connaissances sur les questions d'expertise et de savoirs profanes.

4.1. Une technique sociale

La participation paysanne est devenue une constante dans la conception des politiques agricoles coloniales dès lors que le recours à la coercition a été abandonné. Dans le domaine du travail salarié, l'idée d'éduquer les ouvriers en matière d'économie d'entreprise en instaurant des systèmes de participation aux bénéfices émerge dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. L'idée de l'instauration de relations « associatives » ou « participatives » dans la gestion du travail et de l'entreprise, a pris forme quant à elle entre 1880 et 1920, dès lors que l'objectif de « paix sociale » a été poursuivi pour dépasser la « loi du plus fort ».

Cette période marque le début d'un processus de technicisation des relations sociales. Vers la fin des années 1910, ceux qu'on appellera ultérieurement des « techniciens du social » apparaissent, ces « *penseurs d'une société industrielle où la technique et le management supplanteraient un débat politique anachronique et effaceraient les conflits sociaux* »²⁴. Ce sont des cadres supérieurs d'entreprises privées, des hauts-fonctionnaires, des responsables des entreprises nationalisées, ou des experts financiers des gouvernements et des organismes internationaux. Ils ne sont en général pas fortunés, ils tirent leur pouvoir de leur compétence. Ils visent l'efficacité dans l'administration des choses au nom de l'intérêt général, ils développent des « techniques sociales ».

²⁴ G. Brun, 1985, *Technocrates et technocraties en France (1914 -1945)*, Paris, Editions Albatros, p. 9.

Rémi Baudouï définit une technique sociale comme « *une technique d'action qui, développée sous ce label et en référence explicite à la notion de mieux-être social, a pour objet d'œuvrer au gouvernement des hommes dans la cité* »²⁵. Dans cette optique, si la recherche de la « paix sociale » rejoint la recherche d'un « mieux-être social », on peut considérer les dispositifs participatifs comme autant de techniques sociales. Quant aux techniciens du social, ils développent des techniques adaptées à leur domaine. Les inspecteurs généraux de l'agriculture baseront leur conception du développement sur le progrès technique et sur l'éducation des paysans. Les ingénieurs dans les entreprises mettront au point des « méthodes de direction du personnel ».

Le regain d'intérêt pour la « participation » dans les années 1970, présentée comme une nouveauté, est général. Dans le champ du travail, les manuels de « gestion des ressources humaines » décrivent ces années par un changement, plus ou moins radical, des façons de diriger le personnel, changement qui se caractériserait par le passage d'un mode relationnel autoritaire à un mode participatif. Il s'agira d'organiser des réunions de groupe pour permettre l'expression des salariés, ainsi que de créer les conditions de leur « implication positive » dans le déroulement du processus productif. Dans le premier cas, des groupes de salariés « volontaires » seront chargés de réfléchir à l'amélioration de la qualité du travail et des conditions du travail ; dans le second cas, ce sont des expériences de transfert

²⁵ R. Baudouï, 1995, « Un technicien social du service public : Raoul Dautry », dans Cohen Y. et Baudouï R., *Les chantiers de la paix sociale*, Fontenay/Saint-Cloud : ENS Editions, p. 213.

de certaines responsabilités de l'encadrement de proximité vers les salariés « de base » qui verront le jour pour développer l'« autonomie » dans le travail.

Il est significatif de constater que dans les années 1970, l'institution militaire s'est également emparée de l'idée de participation. Dès 1966, le règlement de discipline générale précisait qu'il fallait « *mettre l'accent sur l'extension des responsabilités des subordonnés* » pour obtenir « *leur participation active à la mission* ». Les grèves d'appelés en 1973 et 1974 conduiront à revoir le règlement. Viendra la promotion d'un « processus de commandement éducatif », défini par différence avec le « processus de commandement classique », sous l'impulsion du Centre des Relations Humaines de l'armée de terre. La formule résumant l'intérêt de la participation, soit « *la participation est source active d'obéissance* », est en apparence contradictoire avec une conception de la participation créatrice de nouveaux espaces d'expression ; elle révèle en même temps toute l'ambiguïté de la participation. Avec le recul, on constate que les procédures participatives ont été cantonnées aux activités d'instruction et de formation car jugées trop dangereuses sur le terrain du combat réel [7, pp 277-282].

Au-delà des contextes et des personnes, on peut donc dire que les questions de « participation » sont des questions de relations sociales entre d'une part une autorité, « un donneur d'ordre », un financeur, un cadre, un responsable de projet et d'autre part, des individus et des groupes concernés par le travail ou le projet envisagé. Dans tous les cas, les seconds « participent » à un dispositif mis en place par les premiers, les modalités de leur participation sont institutionnalisées. Dans tous les cas, ces techniques sociales doivent contribuer à pacifier les relations sociales pour augmenter le bien-être général.

4.2. Une norme antécédente

A cette institutionnalisation de la participation correspond le développement d'une ingénierie de la participation et l'élaboration de diverses techniques. Dans le champ de l'organisation de débats publics, les conférences du consensus au Danemark, les conseils citoyens en Allemagne, les sondages délibératifs aux Etats-Unis, les publi - forums en Suisse, ou encore les comités de quartier en France sont les techniques les plus courantes, sans oublier l'emblématique budget participatif inventé à Porto Alegre au Brésil²⁶. Participation « populaire » et/ou « citoyenne » sont devenus des leitmotiv.

Le bilan des recherches sur les rapports entre « participation et démocratie » fait état d'un « *tropisme procédural* », présenté comme le fait marquant des quarante dernières années. Cette expression désigne « *la mise en procédure croissante de la participation sous forme de dispositifs institués plus ou moins standardisés, mais le plus souvent organisés et contrôlés par une autorité politique ou administrative* » [2, p. 19]. Là aussi, la question de l'éducation est liée à celle de la participation ; les « citoyens ordinaires » doivent acquérir des connaissances auprès des experts, « *dans une relation qui interroge la transmission pédagogique classique* » (p. 18). Vont apparaître des professionnels

²⁶ Voir Y. Francx, 2006, « Etat des lieux, caractéristiques et enjeux des différentes méthodologies ayant pour objectif une participation populaire démocratique dans le cadre de l'élaboration de politiques », Forum Social Mondial Polycentrique, Bamako, 2005, publié en janvier 2006 sur le site <http://penserpouragir.org>. Ou bien la synthèse plus récente de X. Molinat, 2010, « La démocratie participative en questions », dans *La Démocratie, Histoire, théories, pratiques*, Editions Sciences Humaines, pp. 103-109.

spécialisés dans la conception et l'animation de dispositifs participatifs, avec une division du travail entre conduite de la concertation et conduite du projet, le tout « *dans une visée de rationalisation et de contrôle des relations de l'organisation avec les publics concernés* » (p. 29). Quant aux bilans des effets de la participation sur la transformation des situations, ils sont unanimement peu concluants, « *les asymétries de pouvoir et de savoir entre les acteurs ne se réduisent pas sensiblement* » (p. 22).

Sous ses formes instituées, la participation est devenue une « norme antécédente », un impératif, la condition d'obtention de financements de projets ou d'allègements de dettes, voire une obligation légale²⁷. Et pourtant la question des risques que comporte la participation se pose pour tous les « participants ». « *Comment intervenir sur des normes et des règles que l'idéologie dominante présente comme mondiales et intangibles, sans brûler ses propres ailes et devenir, bon gré mal gré, un faire-valoir de décisions prises par d'autres ?* » se demande-t-on dans le travail salarié²⁸.

De la même façon, intégrer un dispositif participatif mis en place pour l'élaboration des DSRP signifie accepter « *les règles du jeu et les relations de pouvoir* », « *se conformer aux règles de contrôle* », donner la priorité aux notions de coût et d'efficacité « *au détriment de sa capacité de régulation autonome basée sur d'autres logiques, notamment celle du lien social* ». C'est pourquoi, Frédéric

²⁷ En France, des textes législatifs obligent à la mise en place de dispositifs participatifs pour permettre le débat public sur les questions d'environnement (1995), de politique de la ville (2000) et de « démocratie de proximité » (2002).

²⁸ J. Lojkine, 1999, « L'intervention syndicale dans la gestion : le choc de deux cultures », *Revue française de sociologie*, n° 2, p. 302.

Lapeyre pense que les acteurs populaires formés autour d'un projet de développement doivent refuser de coopérer à n'importe quelles conditions pour éviter de « *mettre en péril le lien social et les mécanismes de production identitaire qui permettent de sécuriser les conditions de vie de la communauté* ». Remarquons cependant que, quel que soit le champ considéré, des travaux de recherches montrent que les dispositifs participatifs peuvent aussi faire l'objet d'une appropriation contradictoire²⁹. Une coopération peut s'avérer conflictuelle. Quoi qu'il en soit, dans le principe même, participer, c'est prendre part à quelque chose d'extérieur à soi, le « soi » étant autant individuel que collectif. Le verbe « impliquer » traduit d'ailleurs bien cette extériorité.

4.3. Un idéal éthique et social, un horizon politique

La participation est fondamentalement ambivalente car elle peut aussi signifier contestation de l'ordre établi, moyen d'expérimenter de nouvelles formes de relations sociales et au-delà, de nouvelles modalités de gouvernement des hommes et des sociétés. John Dewey plaçait la participation au cœur de l'idéal démocratique. La démocratie est « *un idéal éthique et social au sens où elle définit d'abord un mode de vie, une pratique, une expérience, et s'exprime concrètement dans les attitudes*

²⁹ Lapeyre parlait de « ruse » des paysans, Blondiaux et Fourniau évoquent des travaux de recherche sur la subversion, le détournement, le « braconnage » des dispositifs participatifs [2]. Quant au monde du travail, les exemples sont multiples. Prenons les groupes d'expression directe instaurés par la loi de 1982. Danièle Linhart montre comment des ouvriers professionnels ont tenté d'élargir les contours du questionnement autorisé (1995, *Le torticolis de l'autruche*, Paris, Editions du Seuil, chapitre 5).

qu'adoptent les hommes les uns envers les autres dans tous les aspects et les rapports de leur vie quotidienne » ; elle suppose « *une foi personnelle dans la coopération continue entre les individus* » ; elle conduit « *aux joies de l'accomplissement de soi dans une vie associée* »³⁰.

N'entrons pas ici dans des questions de définition³¹, contentons-nous de dire que les débats autour de la démocratie traitent des rôles respectifs des citoyens et de l'Etat dans le développement d'un pays, ainsi que de la liberté que les institutions donneront aux individus, avec un arrière-plan de revendication égalitaire et de répartition équitable des pouvoirs et des biens entre les hommes. De ce point de vue, les « degrés de participation » donnent des indications sur la distribution des rôles.

Dans le champ du développement, nous avons vu que la « participation proprement dite » est le dernier degré rarement atteint d'une participation accomplie, après l'information, la consultation, la concertation. La récente échelle de « participation civile au processus décisionnel » fait état de quatre niveaux : information, consultation, dialogue, partenariat³². Le partenariat permet une « étroite

³⁰ Conférence de Dewey en 1939 sur « la démocratie créatrice ». Cité dans P. Chanial, 2001, *Justice et association. La délicate essence de la démocratie*, Paris, Editions La Découverte / MAUSS, pp. 245-250.

³¹ Selon Périclès, la démocratie se définissait comme « souveraineté de la multitude », caractérisée par trois principes fondamentaux : l'isonomie (égalité devant la loi, écrite ou non écrite), l'iségorie (liberté d'opinion et droit égal d'expression à l'assemblée), et la philanthropie (bienveillance, tolérance et assistance).

³² Conseil de l'Europe / Conférence des organisations internationales non gouvernementales, 2009, *Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel*, adopté lors de la réunion du 1^{er} octobre.

coopération » entre les pouvoirs publics et les ONG, tout en permettant à ces dernières de « conserver leur indépendance ». Les pouvoirs publics peuvent leur déléguer des « tâches concrètes », comme la fourniture d'une prestation, des forums participatifs ou encore la mise en place d'instances co-décisionnelles, y compris pour l'allocation de ressources. Dans ce schéma, les ONG apparaissent plus comme des prestataires de service que comme vecteurs de positionnements contradictoires, ce qui ne va pas sans rappeler le récent principe de « délégation de services publics » en France.

Paradoxalement, c'est dans le domaine du travail salarié que la conception de cette échelle ouvre le plus l'horizon politique. La « participation » n'est pas le degré le plus accompli, c'est la première forme de distribution du pouvoir de décision, la moins déterminante pour augmenter la maîtrise des individus sur leur situation et leur activité de travail. La cogestion et l'autogestion sont les deux autres termes de cette typologie qui, au-delà de la distribution du pouvoir de décision, inclut des questions de propriété privée ou collective. Le deuxième niveau, celui de la cogestion, est le niveau de la co-décision, sur le modèle allemand des relations entre organisations syndicales de salariés et patronat³³. Participation et autogestion sont donc aux deux extrêmes du « continuum de possibilités » qui dans ce cas n'en est plus un, dans la mesure où il s'agit de trois « régimes » s'excluant plus ou moins mutuellement, le principe autogestionnaire ne s'accommodant guère du principe de propriété privée.

³³ Au début du XX^{ème} siècle, la « participation à la gestion de l'entreprise » avait déjà déclenché de vifs débats dans le mouvement socialiste. Voir P. Cours-Salies et R. Mouriaux, 1995, « Le syndicalisme révolutionnaire, l'utopie et la fiction », présentation du roman de E. Pouget et E. Pataud, *Comment nous ferons la révolution*, (1909), Paris, Editions Syllepse.

Les débats des années 1970 sur la cogestion et l'autogestion poseront clairement la question d'« *un exercice collectif de la décision* » et d'une « *possibilité d'intervention directe de chacun dans les problèmes qui le concernent* »³⁴. Dans une perspective historique, Pierre Rosanvallon explique que le mot « autogestion », fer de lance d'une « deuxième gauche non étatiste » cherchant à redéfinir l'idée d'émancipation, a disparu de la langue politique vers la fin des années 1970. L'autogestion a été victime de son succès et de son échec, son « appropriation généralisée » a brouillé les repères. Succès de son « sens faible » lié aux comportements dans les organisations, soit la recherche de « relations sociales non hiérarchiques ». Echec dans son ambition première de renouveler la « théorie politique de la démocratie » et de donner une définition forte de l'autogestion³⁵.

L'idée de « démocratie participative », formulée pour la première fois aux Etats-Unis, a pris le relais en France lorsque l'idée d'autogestion a disparu. Cette nouvelle forme de la démocratie devait permettre un dépassement de la démocratie représentative, pour approcher une forme de démocratie plus directe au niveau local. Mais là aussi c'est le sens faible de l'idée qui a triomphé ; dans le langage officiel des années 2000, elle apparaît comme une composante des procédés de la représentation citoyenne. La remise en cause de la division du travail politique entre élus et citoyens, à l'origine de

³⁴ P. Rosanvallon, 1976, *L'âge de l'autogestion*, Paris, Editions du Seuil, p. 77.

³⁵ P. Rosanvallon, 2011, « Ecrire une histoire générale de la démocratie », Revue *Participations*, Bruxelles, Editions De Boeck, n° 1, pp. 335-347.

l'idée de la participation en tant que forme démocratique la plus appropriée aux idéaux d'autogestion et de démocratie directe, n'a donc pas abouti.

Les procédures de démocratie participative n'ont pas non plus apporté de solution à la « crise de la représentation ». Leur principale limite est « *l'absence, sauf exception et sur des enjeux très locaux, de toute influence sur la décision* », ce qui est révélateur de « *la persistance d'un clivage des représentations entre élus censés incarner l'intérêt général et des citoyens qui ne seraient porteurs que d'intérêts particuliers et donc inaptes à décider* ». Il est certain qu'on ne peut transformer la division du travail politique si les principaux concernés n'y prennent pas part, car « *le paradoxe fondateur de la démocratie participative contemporaine, dans le cadre français en tous cas, est d'avoir été mise en place par des élus (très) réticents pour un public qui ne demandait rien* »³⁶. Ce bilan nous introduit à la question du « public » concerné.

4.4. Des participants « organisés »

Qui est amené à « participer » ? Les réponses les plus fréquentes sont la « société civile » ou « les communautés ». La notion de « société civile » sert à distinguer le monde politique du « reste de la société ». Ce « reste » est « *un grand ensemble humain d'une grande diversité (...), qui produit un bouillonnement continu d'activités de toutes natures, une sorte de « soupe sociale » dans un grand*

³⁶ Cf X. Molinat, 2010, op. cit., p. 108.

chaudron institutionnel où s'observent plus ou moins d'harmonie et parfois des débordements »³⁷. D'autres définitions lui donnent un contenu plus précis. En font partie les « citoyens organisés » ou « *organisations sociales privées* » qui interagissent avec l'Etat et les acteurs du marché. Ces organisations « *travaillent dans l'espace public et relaient les valeurs, les besoins, les demandes et les revendications des citoyens* » ; ce sont les organisations non gouvernementales, les associations à but non lucratif, les mouvements sociaux, les syndicats, les communautés religieuses ...³⁸.

L'histoire de la notion montre que, depuis les années 1990, la distinction entre « société politique » et « société civile », entre acteurs politiques investis d'un pouvoir de décision et acteurs de la société civile, caractérise la conception des relations entre gouvernants et gouvernés. L'analyse des pratiques au Cameroun confirme cette séparation puisque comme nous l'avons vu, les associations et les ONG, « représentatives » de la société civile et impliquées dans des questions de développement, se réclament apolitiques, même si la plupart du temps, elles ont des attributions qui interfèrent avec celles des collectivités décentralisées, sans que les rôles respectifs soient clairement définis [1].

Une analyse de la situation au Brésil confirme aussi cette tendance. L'« *interprétation libérale de la société civile* » prédomine ; elle « *emphatise la capacité associative dissociée de l'action politique* »

³⁷ J.-J. Régent, 2005, « Note introductive à la notion de société civile », Conseil de développement de Nantes, Juin.

³⁸ Note sur « la notion de société civile au Cameroun », Programme d'Appui à la Structuration de la Société Civile au Cameroun (PASOC). Le PASOC a pour objectif de renforcer la société civile, de faire en sorte que les acteurs s'allient au lieu de se diviser et de « *se mettre en concurrence pour la course à l'échelote des financements publics* ».

proprement dite » ; cela se traduit par une « *participation dispersée, dans divers domaines mineurs, restreinte aux espaces publics délocalisés des gouvernements locaux* »³⁹. Cette « *participation de la société civile dans la chose publique* » se limite à des « *projets localisés* », elle a donc échoué jusqu'à présent, pour concevoir un « *projet collectif de changement de la société* ».

Quant à la notion de « communauté », la sociologie européenne classique l'oppose à la notion de société par la forme des relations sociales engagées. De façon typique, la communauté symbolise les liens familiaux et la « solidarité naturelle », ainsi que le partage de valeurs et d'obligations morales, alors que la société symbolise les règles formelles et les relations « bureaucratiques » réglées par le contrat et la loi⁴⁰. Actuellement, le terme est utilisé pour désigner des « minorités » résidant sur le territoire d'un Etat et entretenant avec lui des « *liens anciens, solides et durables* ». Ces minorités sont des groupes de personnes « *animées de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue* »⁴¹.

Dans le contexte nord-américain, société civile et communautés ne sont pas opposées, les secondes font partie de la première. L'« action communautaire » concerne toute action qui « *s'inscrit dans un*

³⁹ G. Madeiro et R. Guimaraes, « Critique et re – signification du concept de société civile à partir de la réalité brésilienne ». Gustavo Madeiro a travaillé sur le rapport entre ONG et développement (Thèse de gestion, CNAM Paris, 2008).

⁴⁰ Dans son ouvrage de 1887, Ferdinand Tönnies avait défini cette opposition entre société et communauté.

⁴¹ Voir la définition de l'Union Européenne proposée lors de la réunion du Parlement le 8 juin 2005.

mouvement important de la société civile visant la promotion de la qualité de vie et la défense des droits des citoyens ». Il ne s'agit plus de défense des intérêts de « minorités » mais de défense des intérêts de tous les citoyens concernés par des prises de décision à un niveau « local »⁴².

Dans tous les cas, la « participation » concerne des personnes organisées et/ou constituées en « entité collective », de façon volontaire ou non, à but lucratif ou non. La participation des principaux concernés par l'analyse de leur situation et de leurs besoins ne peut être qu'indirecte. Cette conclusion confirme la diffusion du « sens faible » de la démocratie participative. Les dispositifs participatifs poseront toujours des questions de représentativité, comme dans le cas de la MARP ou dans le processus de concertation au Mali. Et plus fondamentalement, on peut se demander si les conceptions actuelles de la « participation populaire » ne sont pas profondément apolitiques.

4.5. L'expertise comme figure contemporaine du tyran grec

Nous reprenons cette formule à Bernard Ancori pour qui la vision technocratique actuelle de la participation conçue par des experts paraît être « *l'expression moderne et dépersonnalisée du tyran grec* »⁴³. Ce constat formulé à propos des débats publics peut être complété par un second constat. Les

⁴² Voir les travaux de Jacques Rhéaume (UQAM) sur « la société communautaire » du Québec.

⁴³ B. Ancori, 2009, « Expertise et citoyenneté : les grecs anciens et nous. De l'agora antique aux formes hybrides modernes », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n° 3, p. 493.

ONG, dont le nombre n'a fait globalement qu'augmenter, jouent un rôle central dans ces nouvelles configurations. Frédéric Lapeyre disait qu'elles tendent à court-circuiter les syndicats en matière de développement, Catherine Neveu constate qu'elles tendent à « *remplacer les mouvements sociaux* » en matière d'expression publique⁴⁴. Quant à Philippe Lavigne Delville, il déplorait la « *vision a sociologique des sociétés locales* » des spécialistes du développement tout en montrant que la MARP était une démarche d'experts ; tandis Nassirou Bako-Arifari rapportait la revendication d' « *apolitisme statutaire* » des ONG.

Comment comprendre cette dissociation entre participation populaire et enjeux politiques ? Beaucoup d'analystes des effets de la participation insistent sur la méconnaissance du contexte général dans lequel les procédures participatives sont mises en place. Quel est-il dans le champ du développement ?

Pour Lapeyre, les DSRP sont révélateurs de la « nouvelle idéologie du développement », à la recherche de « *l'adhésion du plus grand nombre possible d'acteurs locaux et nationaux aux objectifs présélectionnés dans le cadre d'un projet d'intégration dans l'économie mondialisée* », ce qui suppose de « *réaménager les différents niveaux de pouvoir* » [8]. Depuis les années 1990, le concept de « globalisation », ou de « mondialisation », tend vers « *une uniformisation du monde autour de l'économie de marché et du libéralisme politique* », consacrant un « *certain hégémonisme occidental triomphant* » et se traduisant dans les faits par une politique de l' « Etat minimum » que le Fonds

⁴⁴ C. Neveu, 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Revue Participations*, n° 1, p. 195.

monétaire international et la Banque mondiale tentent de promouvoir, voire d'imposer, par les politiques d'ajustement structurel [1].

La décentralisation « *est une des modalités les plus en vogue* » en Afrique pour réformer les Etats et favoriser l'émergence de nouvelles formes de pouvoirs locaux, l'Etat n'étant plus, en théorie, qu'un centre de pouvoir parmi d'autres. Les « circuits verticaux étatiques classiques » ne drainent plus l'essentiel de la « rente de développement ». Le nombre de « courtiers locaux », « à la base », à l'échelle du village ou du quartier, augmente, démultipliant d'autant les enjeux⁴⁵. Ces courtiers ne font pas partie des « appareils administratifs et politiques classiques », tout en étant des interlocuteurs directs pour les partenaires européens ou nord-américains. Les situations se compliquent.

La « coopération décentralisée au développement » renouvelle les formes d'affrontement entre associations rurales et fonctionnaires des services déconcentrés de l'Etat⁴⁶, entre ONG et collectivités locales, etc. La position même des ONG vis-à-vis des acteurs locaux peut aussi être ambiguë dès lors

⁴⁵ J.-P. Olivier de Sardan et T. Bierschenk ont dénombré quatre types « d'appartenance » en ce qui concerne ces courtiers locaux. Soit ils appartiennent à un réseau confessionnel, soit ce sont des « cadres » originaires d'une localité (associations de ressortissants issus d'une même région, d'un même bourg ou d'un même village), soit ils représentent un mouvement culturel ou ethnique, soit enfin ce sont des « leaders paysans » (1994, « Les courtiers locaux du développement », *Le bulletin de l'APAD*, n° 5, 6 pages, <http://apad.revues.org/document3233>).

⁴⁶ P.-J. Laurent, « Décentralisation, services de développement agricole rural et affaires locales. Normes et modes de gestion des ressources », *Le bulletin de l'APAD*, n° 16, 5 pages, <http://apad.revues.org/document544.html>

que ces derniers cherchent « *leur instrumentalisation à des fins autres que associatives et apolitiques* » [1]. Quant à leur position intermédiaire entre bailleurs de fonds et populations, elle peut s'avérer délicate en termes de résultat et de crédibilité si par exemple, le résultat d'un diagnostic participatif fait apparaître un dispensaire comme priorité alors que le projet de financement concernait la gestion des ressources naturelles. De plus, leur équilibre budgétaire peut être précaire, leur survie et la pérennité de leurs activités au-delà de la période couverte par la subvention n'étant pas assurées⁴⁷.

Quant aux dispositifs de recherche, notamment en matière de socio-anthropologie, les deux types de commanditaires les plus opérants jouent un rôle « fortement négatif. La multiplication des bureaux d'études consacre « *l'hégémonie de la consultance* » et d'un mode de production de connaissance dont les règles diffèrent de celles de la recherche. Les institutions internationales, second type de commanditaire possible, sont atteintes de « *quantophrénie* », imposant à tout projet de développement un « cadre logique » centré sur des indicateurs quantitatifs, alors que la recherche qualitative suscite de la méfiance [14]. Cette notion mériterait de plus amples développements⁴⁸.

⁴⁷ A. Paye Gueye et M. Dieng, « Le diagnostic institutionnel et la méthodologie de développement institutionnel : l'expérience du projet d'appui aux ONGs/USAID au Sénégal », *Le bulletin de l'APAD*, n° 8, 12 pages, <http://apad.revues.org/document1993>

⁴⁸ Le « cadre logique » est un des outils utilisés dans les techniques de « conduite de projet » pour anticiper, organiser, évaluer la réalisation d'un projet. Remarquons que « le projet » est depuis longtemps « la forme spécifique » de l'aide aux politiques de développement (voir C. Freud dans l'ouvrage collectif cité note n° 5). Il semble que cette forme soit devenue

Enfin, décentralisation et démocratie deviennent, tout comme la participation, des normes antérieures, des « *exigences extérieures de démocratisation politique* », des « *idéaux universalisants* » qu'il faudra « *domestiquer localement* » [1]. Reste que la marge de manoeuvre est étroite et les bilans peu concluants. Dans le cas ivoirien par exemple, « *l'Etat décentralise non pas ses pouvoirs réels mais ses devoirs sur ses segments territoriaux par le transfert des problèmes et non des compétences, ce qui aboutit à une décentralisation sans autonomie pour les collectivités décentralisées* ». Le cas du Cameroun montre qu'il est tout à fait possible de mettre en œuvre « *une démocratie à visage de Janus* », c'est-à-dire mettre en place des « *structures formelles de régulation démocratique* » pour répondre aux exigences étrangères, tout en leur ôtant leur potentiel démocratique afin de pérenniser un système de parti unique.

Pour conclure, les analyses de la participation dans les trois champs que nous avons confrontés arrivent le plus souvent à la conclusion suivante : on ne pourra améliorer les processus participatifs qu'en prenant en compte les conflits que les pratiques et idéaux participatifs ont évacués pour promouvoir une vision consensuelle des relations sociales. Catherine Neveu, après avoir examiné les apports des approches en termes d'économie des conventions et sociologie de la justification, propose de revenir vers une sociologie des conflits. Les antagonismes ne peuvent se comprendre si on les perçoit comme simples « *effets malheureux d'une dispute mal tranchée* ». Frédéric Lapeyre pense que

générale ; les programmes actuels liés à l'éducation en Europe sont « gérés » de la même façon, heurtant les temporalités, creusant un fossé, pour ne pas dire un gouffre, entre ce qui doit être programmé et ce qu'il sera possible de faire.

les organisations internationales sont confrontées à la question du refus, de l'indocilité et de la dérobade des populations. Le processus des DSRP tente de contenir la menace d'une « autonomisation des masses » relativement au projet d'intégration mondiale, l'exigence d'une redistribution plus radicale des ressources et des pouvoirs est toujours potentiellement présente. Le conflit fait « un retour forcé » dans la réflexion sur le développement.

Le jeu entre participation requise, permise, possible, revendiquée semble particulièrement mouvant. Tantôt la participation est vantée, recherchée, prescrite, tantôt elle est inversement critiquée, voire combattue ou « boycottée ». C'est une sollicitation potentiellement dangereuse, aussi bien pour les décideurs que pour les participants. Elle ne dit rien a priori des relations sociales effectives. Elle apparaît comme « *un mot valise qui recouvre des conceptions, des visions politiques, des pratiques très variées* » [9]. Elle est revendiquée aussi bien par des « militants nationaux populistes » que par les « ONG les plus tiers-mondistes », par des gouvernements autoritaires, par la Banque mondiale etc. Ce constat s'est aussi vérifié dans le champ du travail, dans lequel la participation a été réfléchié par le socialisme utopique ou le catholicisme social, ou encore le gaullisme des années 1960. L'ambiguïté intrinsèque à la notion de participation et la prédétermination des objectifs et des limites de l'expression populaire dans les dispositifs participatifs remettent en question la pertinence de la notion pour penser le développement autrement. Comment sortir de ce cadre de pensée étroitement balisé ?

5. Pour une approche ergologique des questions de développement

Comment situer ce que serait une approche ergologique du développement, relativement aux pratiques participatives décrites ci-dessus ? Partant de l'idée que le développement est un travail en soi et qu'il est donc possible d'utiliser nos connaissances en matière d'activité de travail, comment définir la nature des processus recherchés ? Comment imaginer la mise en œuvre de dialogues ergologiques oeuvrant à un mode différent de production de connaissances et à la transformation des situations ?

5.1. La dimension anthropologique de la participation

L'approche ergologique propose de penser des transformations potentielles de l'existant à partir de la connaissance des réserves d'alternatives qui naissent dans les « configurations industrielles » [17, p. 145]. Elle part du principe que la pure hétéronomie du vivant est tout autant impossible qu'invivable, quelles que soient les activités considérées. Les relations entre le « vivant » et son « milieu de vie » sont essentiellement dialectiques et toujours partiellement imprévisibles. Ce principe permet de dépasser les apories des échelles de niveaux d'intensité de la « participation ». Dans chaque cas, le rapport entre hétéronomie et autonomie, entre non - maîtrisable et appropriable, entre exogène et endogène, prendra des formes et des proportions différentes.

Nous pensons que l'ambiguïté de la « participation » tient également au fait qu'elle est, d'un point de vue anthropologique, une caractéristique constitutive du vivant. « *Exister, c'est participer* » disait

Lucien Lévy-Bruhl pour décrire la « mentalité primitive », car « l'être séparé » n'existe pas, il y a une « *dépendance inévitable, constante et réciproque* » entre les hommes. Si bien que « *la participation de l'individu au corps social est une donnée immédiate contenue dans le sentiment qu'il a de son existence* »⁴⁹. Cette solidarité est plus qu'une solidarité sociale, c'est une relation intime, une « solidarité d'existence » ; on ne peut la connaître à partir des consciences individuelles car elle réside dans les liens et l'influence respectives entre consciences individuelles. Le « *sentiment de la participation est un processus complexe, essentiellement affectif et émotionnel* ». Au-delà de la « mentalité primitive », ce sentiment de la participation est essentiel à l'esprit humain, quelle que soit la société considérée ; l'opposition entre « esprit logique » et « esprit pré - logique et mystique » doit être relativisée. Le sentiment de la participation et les participations concrètes sont essentiels à l'esprit car ce sont « *des contrepoids aux principes régulateurs de la pensée logique* ».

Cette dimension anthropologique de la participation, en tant que « sentiment » résultant des relations entre l'être humain et son environnement naturel et social, élargit la perspective. Dans ce cadre de pensée, participer n'est plus « prendre part à quelque chose d'extérieur à soi » comme dans les « dispositifs participatifs », il ne peut y avoir non – participation, vivre c'est participer, tout comme travailler pour vivre. Car comme le remarque Yves Schwartz, « *si participer, c'est s'exposer, recomposer des normes collectives, négocier ses ressources, travailler des synergies qui ne vont pas de soi, des valeurs ... alors travailler c'est participer* » [16, p. 137]. Cet élargissement montre la

⁴⁹ L. Lévy-Bruhl, 1949, *Carnets*, Presses Universitaires de France, p. 105.

polysémie du terme et brouille les précédents repères. Participation et autogestion tendent à se confondre dans la mesure où, comme le remarquait aussi Pierre Naville, l'autogestion est un phénomène qui a une « *racine naturelle* », en rapport avec « *l'élasticité qui existe dans toute activité* », avec la « *spontanéité* » qui ne signifie pas absence de règles mais au contraire règles et normes propres à l'entité considérée, dont le mouvement ne provient pas d'une cause extérieure⁵⁰.

Distinguer ce qui relève de « l'usage de soi par soi » et de « l'usage de soi par les autres » dans la participation conçue d'un point de vue anthropologique devient impossible, et finalement de peu d'intérêt. Il suffit de dire que pour qu'il y ait participation, il faut qu'il y ait différenciation, si l'autre n'existe plus la question des participations ne se pose plus. Cela rejoint d'ailleurs les conclusions de D'Avila à propos de la prise en compte des différences nécessaire à tout processus d'émancipation.

La connaissance des formes de participations intriquées et inhérentes aux activités, découlant de « savoirs profanes » et d'arrangements « internes », restreintes en tendance par différentes normes « externes » mais appelant diverses transgressions, est incontournable pour rendre visibles les réserves d'alternatives ouvrant l'horizon de possibles développements. Cela dit, on ne peut confondre cette participation en tant qu'essence même de la vie sociale et des activités humaines avec la participation en tant que projet politique ou en tant technique de gestion.

⁵⁰ P. Naville, 1970, « Modèles historiques et modification de la structure de la classe ouvrière », dans *Sociologie et révolution*, Editions Anthropos, UGE – 10/18, pp. 240-241.

5.2. Penser autrement la maîtrise des transformations

L'approche ergologique des activités humaines fournira des moyens de connaître la participation non instituée, au cœur des activités concrètes, pour concevoir des alternatives aux modes de développement conçus par les organismes internationaux. Nous en arrivons donc à la question de la définition du « développement », clé de la conception de la division du travail et des relations entre décideurs politiques et financiers et « populations » concernées. Nous proposons de définir le développement comme un processus d'appropriation du milieu qui transforme les capacités de maîtrise des situations de vie individuelles et collectives. A partir de là, la notion d'*empowerment* nous semble plus pertinente que « le mot-valise » et « fourre-tout » de participation, à condition là aussi de préciser ses diverses acceptions, d'en retenir le « sens fort ».

Littéralement *empowerment* signifie « renforcer ou acquérir du pouvoir ». Depuis la fin des années 1970, le terme est beaucoup utilisé dans les milieux de recherche et d'intervention anglophones, qu'il s'agisse d'alphabétisation d'adultes, de santé publique, de service social ou de « développement communautaire ». Le terme a gagné le champ du développement international dans les années 1990 et est devenu le nouveau « credo » des organisations internationales de développement ⁵¹. « Généralement utilisée en combinaison avec d'autres mots à la mode comme "communauté", "société civile" ou "agency", la notion d'*empowerment* est aujourd'hui au cœur de la rhétorique sur la

⁵¹ En français, le terme d'*empowerment* est traduit très approximativement par « insertion » ou « autonomisation ». Nous conserverons donc son sens littéral lié à la notion de pouvoir et utiliserons le mot anglais.

"*participation des pauvres*" au développement » [3, p. 736]. On pourrait probablement ajouter le terme de « gouvernance » comme autre élément clé de cette rhétorique standardisée⁵².

L'histoire des idées nous apporte de précieuses informations sur la signification du mot. Les premières théories de l'*empowerment* des années 1970 sont « *ancrées dans une vision philosophique qui donne la priorité au point de vue des opprimés, afin que ces derniers puissent s'exprimer mais aussi acquérir le pouvoir de surmonter la domination dont ils font l'objet* » (p. 736). La plupart des ouvrages de l'époque font référence aux travaux de Paulo Freire et à des méthodes d'éducation active pour que les individus prennent conscience de leur condition de sujet et acquièrent les moyens de faire des choix et de transformer le monde dans lequel ils vivent. Dans cette conception initiale, « *l'empowerment est un processus complexe et multidimensionnel, mettant l'accent sur les dimensions individuelles et collectives du pouvoir* » (p. 744).

⁵² La « gouvernance » semble aussi une notion particulièrement ambiguë. Dans le cadre des transformations de l'action publique, elle s'identifie à une approche gestionnaire (modes de coordination et de partenariat, modernisation des structures de gouvernement et transformation des modes de régulation). Dans son sens large, « *la gouvernance traite des questions de partage des pouvoirs et des responsabilités, de processus de décision et de rôles des institutions, de l'organisation sociale et politique (...) pour assurer un développement socio-économique et une cohésion sociale durables* » (extrait du rapport thématique « Gouvernance et Développement Participatif », Cinquantenaire de l'Indépendance du Royaume du Maroc, site internet du Royaume du Maroc). La gouvernance est un élément du puzzle lié aux processus de décentralisation et aux questions de distribution ou re-distribution des niveaux de décision politique.

Anne Calvès montre comment le concept a été détourné de sa signification avec son adoption par les institutions internationales, vidé de son sens radical, « *successivement associé, voire assimilé à d'autres approches comme la démocratisation, la décentralisation, la participation politique ou l'insertion économique* » (p. 743). Cette « *domestication* » du concept a pour résultat de promouvoir une vision individualiste et harmonieuse du pouvoir », une vision « dépolitisée » des enjeux. Nous retrouvons nos précédentes analyses de la participation instituée.

En Amérique latine, d'importants mouvements sociaux et des syndicats refusent de participer, de figurer dans la liste des « consultés » pour l'élaboration des DSRP, tant la politique de développement a été prédéterminée ; la participation ne concerne alors que « *quelques ONG urbaines, considérées comme agents de mise en œuvre des projets, plutôt que comme réels acteurs politiques* ». Pour ce qui concerne plus précisément les mouvements féministes, les réformes néo-libérales et l'inflation des financements internationaux relatifs aux questions de genre, ont pour effet de « *concentrer les mécanismes de participation sur un nombre restreint de grandes ONG, professionnalisées et de marginaliser les organisations populaires les plus radicales* ». Ainsi, la voix des femmes indiennes, des paysannes ou des « afro-descendantes » est totalement ignorée ; les « femmes du tiers-monde » sont censées former une « catégorie homogène et monolithique » (p. 745).

L'*empowerment* est devenu synonyme de développement de capacités individuelles, se focalisant sur des enjeux de choix et d'opportunités individuelles ; il s'agit de devenir « expert de sa propre vie ». Cette individualisation élude toute discussion sur le combat politique collectif et la distribution du pouvoir de décision et d'action. De plus, l'*empowerment* est souvent réduit à sa dimension

économique, comme le montre la multiplication exponentielle des initiatives de micro-crédits et des « self-help-groups » pour aider les femmes. Le processus d'apprentissage de la maîtrise d'une situation ainsi conçu ne laisse plus aucune place aux questions d'éducation et de « conscientisation », il conduit bien souvent à augmenter la charge de travail et la pression sur les femmes, ce que confirme Maria D'Avila.

Calvès conclut son exploration du concept en évoquant les initiatives collectives « à la base » dont l'objectif est de lutter contre l'« *hétéro-normativité* » et de « *transformer des rapports de pouvoir inégaux* ». Ces initiatives rejettent toutes la version individualisée, dépolitisée et instrumentale de l'*empowerment* pour renouer avec son sens initial : « *l'essence même de l'empowerment est de laisser aux principaux intéressés sur le terrain le rôle de définir les objectifs et les modalités d'action* » (p. 747). Ce sens nous semble entrer fortement en résonance avec une démarche ergologique. La question à l'origine de la mise en œuvre d'une approche ergologique des questions de développement ne serait pas « comment faire pour que les principaux concernés participent aux décisions qui vont influencer sur leur vie ? », mais plutôt « comment faire pour que les principaux concernés perçoivent la dialectique des normes à l'œuvre dans leurs activités afin d'en utiliser le potentiel transformateur ? ».

La proximité de la conception d'un processus de production ergologique de connaissances avec la conception de la pédagogie active et dialogique de Paulo Freire a déjà été soulignée, notamment par

Louis Durrive ou Mariana Verissimo⁵³. Une cohérence conceptuelle se dessine entre confrontation des savoirs, idée de conscientisation dans son sens fort et *empowerment*. L'idée de conscientisation dans son sens fort renvoie à « *la démarche au cours de laquelle l'éducateur et l'élève s'éduquent et se libèrent ensemble, se transforment en transformant les choses* » ; Roger Cornu précise même que lorsque la démarche bascule vers la seule conscientisation des milieux populaires, l'animateur étant présumé conscient, elle se dégrade en démarche participative dans laquelle l'objectif même de transformer les choses a disparu. Et lorsque cette participation est organisée, une nouvelle étape est franchie, la participation frôle la manipulation, on bascule dans le domaine de l'éducation bancaire, alors « *la démarche qui devait libérer l'opprimé, passée dans les mains de l'opprimeur, se retourne contre lui* »⁵⁴. Réflexion et action sont indissociables. Concluons ce parcours en évoquant plus concrètement l'apport possible de l'ergologie.

5.3. Dialogues ergologiques

Si on peut concevoir de façon générale le développement comme un processus d'appropriation du milieu qui transforme les capacités de maîtrise des situations de vie individuelles et collectives, qui permet aux individus et collectifs de « renforcer ou acquérir du pouvoir » sur ce qui détermine leurs

⁵³ L. Durrive, 2006, *L'expérience des normes. Formation, éducation et activité humaine*, Thèse de Sciences de l'Éducation, Université Louis Pasteur, Strasbourg (pp. 72-98) ; M. Verissimo, 2010, *Le savoir investi par l'activité de travail dans le « corps-soi »*. *L'expérience des travailleurs-étudiants d'une usine au Brésil*, Thèse de Philosophie, Université de Provence.

⁵⁴ R. Cornu, 2001, *Éducation, savoir et production*, Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 233-234.

situations de vie, personne ne pourra dire à la place des principaux concernés ce que signifie pour eux « se développer ». C'est là le nœud du problème. « *Les politiques de développement sont vouées à une relative inefficacité, voire déplacent les crises, si elles ne mettent pas en visibilité les savoirs, les normes, les compétences, les options alternatives créées dans le creuset des activités productives locales et actuelles (...)* Et en ce point il y a, croyons-nous, une compétence ergologique pour œuvrer à cette mise en visibilité, même si nous n'avons jamais pensé que ce fût une tâche facile » [17, p. 160].

Schématiquement, la compétence ergologique existe pour mettre en dialogue deux « pôles ». D'une part, le pôle des savoirs académiques généraux et pluridisciplinaires, le pôle des valeurs universelles, de l'humanité dans sa globalité, du « vivre ensemble » et du « bien commun ». D'autre part, le pôle des savoirs investis « localement » dans les activités humaines, pôle du travail sans cesse renouvelé sur le monde des valeurs à partir des débats de normes inhérents à l'activité de travail et à partir des choix de vie des individus et des collectifs, pôle des réserves d'alternatives. La mise en dialogue des savoirs est au cœur de l'ergologie. « *Le projet ergologique est en effet une "nouvelle pratique" de l'élaboration et de la production des connaissances et des savoirs, qui met l'accent sur les contradictions, sur le mouvement et le changement* » [6, p. 75]⁵⁵.

⁵⁵ Des démarches qui semblent « parentes » se développent, comme la démarche de « croisement des savoirs et des pratiques » développée par le mouvement international ATD Quart-monde dans la fin des années 1990. Il serait intéressant aussi de connaître la « méthodologie du Dialogue des Savoirs », utilisée par Virginie Rozée en Bolivie (2009, « Le dialogue des savoirs : application et critique de la méthode », Revue *Esprit critique*, vol. 12, n° 1).

Comment définir ce qui caractérise un « dialogue ergologique » ? Les remarques de Renato di Ruzza en proposent une synthèse. C'est tout d'abord un dialogue égalitaire entre savoirs savants et savoirs non savants, qui ne peut pas porter sur n'importe quoi ni mettre en présence n'importe qui. Le choix des interlocuteurs du dialogue est en lui-même un choix politique. Ce dialogue ne sera possible qu'à condition que les interlocuteurs puissent mettre en mots leurs savoirs, ce qui supposera de prendre en compte la difficulté des savoirs non savants à « dire le faire ». Ce dialogue permet de produire des connaissances sur la vie des sociétés humaines avec les protagonistes de cette vie ; il est autant dialogue sur la façon d'élaborer ces connaissances que sur les modalités de leur mise en pratique. Il exige tolérance et modestie de la part des deux parties en présence [6, pp. 72-74].

Plus concrètement, des « groupes de rencontre de développement » pourraient se concevoir pour mettre en place ce dialogue [11]. Dès lors qu'il s'agira de dialoguer autour de l'activité de travail, la question de la représentativité ne se posera plus dans les mêmes termes que pour les approches participatives, le concept ergologique d'entité collective relativement pertinente préfigure les réponses à trouver au cas par cas. Cela dit, l'approche ergologique ne propose aucune méthode. Elle propose plutôt des schémas conceptuels pour penser un mode de production de connaissances de l'activité humaine, schémas qui soient valables de façon générale.

Ainsi, « l'espace social tripolaire » symbolise la diversité des normes en présence dans toute situation et la confrontation des valeurs qui peut s'ensuivre. Le « dispositif dynamique à trois pôles » fixe un dispositif de travail coopératif, de formation professionnelle, qui organise la rencontre des différents types de savoirs et pose des exigences éthiques à ces coopérations au profit de chacun, en termes de

savoirs et de transformation positives des situations de vie. Pour aucun de ces schémas, il n'existe d'« utilisation canonique », il y a une infinie variété de mise en œuvre envisageable⁵⁶. Nous aurions souhaité approfondir notre réflexion sur ce qui distingue et rapproche une approche ergologique d'une approche anthropologique⁵⁷, mais il est temps à présent de conclure.

L'approche ergologique n'est pas une méthode participative de plus. Connaître et comprendre ce qui se joue dans les activités de travail peut contribuer à l'*empowerment* de ceux qui cherchent à transformer leur milieu de vie et de travail, dès lors qu'ils en ont les moyens et/ou la détermination. Les réserves d'alternatives pouvant ouvrir des pistes de réflexion et d'action sont à chercher dans la

⁵⁶ Plus précisément, voir Y. Schwartz, 2003, « L'homme, le marché et la cité », dans Y. Schwartz et L. Durrive (dir.), *Travail et Ergologie, Entretiens sur l'activité humaine*, Editions Octarès, Toulouse, pp. 243-271. Ou encore du même auteur, son « Manifeste pour un ergo – engagement », dans Y. Schwartz et L. Durrive (dir.), 2009, *L'Activité en Dialogues, Entretiens sur l'activité humaine (II)*, Editions Octarès, Toulouse, pp. 221-249.

⁵⁷ Par exemple, on peut dire que le principe de l'ignorance optimale, utilisé dans l'élaboration des diagnostics participatifs, ne peut convenir à une approche ergologique qui s'astreindrait au temps court. On ne peut exclure de l'analyse d'une situation ce qui paraît a priori secondaire ou « résiduel » de notre point de vue extérieur, car alors comment faire émerger les réserves d'alternatives forgées dans les activités ? Le précepte « se mettre à la place de » qu'on retrouve fréquemment en « sciences sociales » mériterait également une discussion approfondie, tant il nous semble qu'au contraire, c'est en reconnaissant et en conjuguant les différences que de nouveaux savoirs peuvent être élaborés.

participation au sens anthropologique du terme. La bataille contre les « raccourcis théoriques »⁵⁸ est engagée dès lors qu'on s'interroge sur les activités de travail et sur les activités humaines. L'ergologie n'a de valeur que dans des dispositifs co-élaborés spécifiquement et ponctuellement avec les principaux concernés ; on ne peut la faire entrer dans des dispositifs participatifs institués définissant a priori les conditions d'échange sans que ceux qui vont échanger puissent discuter de ces conditions.

Si la démocratie directe est un refus de l'élitisme, une contestation de la division entre experts et « ignorants »⁵⁹, si la démocratie s'invente au quotidien dans certaines situations propices à ça⁶⁰, si donc on admet qu'il n'y a pas de modèle de démocratie mais qu'il s'agit de la construire dans les pratiques, alors l'approche ergologique est propice à la « fabrique de pratiques démocratiques »

⁵⁸ Par exemple, rural ne peut se confondre avec agricole ; de plus en plus de ruraux travaillent dans des systèmes de « pluri-activité » (M. Picouet et D. Genin, 2005, « Environnement et sociétés rurales en mutations : approches alternatives », *Lettre du LPED*, n° 5, Université de Provence/IRD).

⁵⁹ E. Barot, 2007, « Sommes-nous en démocratie ? », communication au colloque *Démocratie et espace public : quel pouvoir du peuple ?*, Université de Provence, 5 et 6 octobre.

⁶⁰ Témoignage de Charles Piaget à propos du « conflit des LIP », le jeudi 6 mars 2008 dans « Les questions d'actualité » du Master d'ergologie consacrées à « Travail et Démocratie ». Piaget remarquait que faire jaillir des idées et faire des choix en assemblée générale est totalement différent de proposer des idées afin de les faire discuter ensuite par l'assemblée. Dans le même ordre d'idée, Daniel Mothé, tenant de l'autonomie dans le travail dans les années 1970, parle de « petite démocratie », de formes de « délibérations usuelles et efficaces » qui existent dans le quotidien des relations sociales (« La grande démocratie et la petite démocratie », *Revue Esprit*, 2006).

Références bibliographiques

- [1] BAKO-ARIFARI N., « Décentralisation et rapport global-local : formes du politique, intermédiation et mode de représentation locale », *Le bulletin de l'APAD*, n° 16, 6 pages, site <http://apad.revues.org/document541.html>
- [2] BLONDIAUX L. ET FOURNIAU J-M., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n° 1, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 8-35
- [3] CALVES A-E., 2009, « Empowerment : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, n° 200, pp. 735-749
- [4] CHAUVEAU J.-P., « Le modèle "participatif" de développement rural est-il "alternatif" ? Eléments pour une anthropologie de la culture des "développeurs" », *Le bulletin de l'APAD*, n° 3, 13 pages, site <http://apad.revues.org/document380.html>
- [5] D'AVILA M.-I., « La participation ambiguë », *Le Courrier de la planète*, Dossier *Sciences sociales et développement*, *Le savoir et le politique*, site <http://courrierdelaplanete.org/74/article3.php>
- [6] DI RUZZA ET J. HALEVI, 2003, *De l'économie politique à l'ergologie. Lettre aux amis*, Paris, L'Harmattan

- [7] EFROS D., 2002, « *Travail, guerre et relations sociales. La participation salariée à une entreprise : entre technique de gestion, utopie et engagement de soi* », Thèse de doctorat de sociologie, Université de Paris - X Nanterre, 463 pages
- [8] LAPEYRE F., « La participation et ses pièges : identification des enjeux des DSRPs pour le développement durable », Communication au colloque de Ouagadougou, site francophonie-durable.org
- [9] LAVIGNE DELVILLE P., 2005, « Les diagnostics participatifs dans le cadre des projets de développement rural dans les pays en développement : postulats, pratiques et effets sociaux des PRA/Marp », Communication au colloque *Cultures et pratiques participatives : une perspective comparative*, Paris, Janvier
- [10] LAVIGNE DELVILLE P., « Participation paysanne, discours et pratiques. Quelques réflexions », *Le bulletin de l'APAD*, n° 3, 13 pages, <http://apad.revues.org/document381>
- [11] NOUROUDINE A., 2006, « La recherche universitaire aux Comores entre enjeux théoriques et enjeux pratiques », Colloque UNESCO, *les Universités en tant que centres de recherche et de création des connaissances : une institution menacée ?*, 26 novembre, Paris
- [12] NOUROUDINE A., 2008, « Le travail : composante oubliée dans le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté aux Comores », *Ergologia*, n° 1, pp. 171-202
- [13] OLIVIER DE SARDAN J-P., 1995, « La politique du terrain. Sur la production de données en Anthropologie », *Enquête*, n° 1, 28 pages, <http://enquete.revues.org/document263>
- [14] OLIVIER DE SARDAN J-P., 2010, « Anthropologie médicale et socio – anthropologie des actions publiques », *Anthropologie et Santé*, n°1, 12 pages, <http://anthropologiesanté.revues.org>

- [15] SALAM FALL A., et LERICOLLAIS A., « Light, rapid rural appraisal : des méthodologies brillantes et légères ? », Le bulletin de l'APAD, n° 3, 8 pages, <http://apad.revues.org/document376>
- [16] SCHWARTZ Y., 1998, « Synthèse des journées », Actes des Journées de Bordeaux, *Participation, représentation, décisions dans l'intervention ergonomique*, Université Segalen, mars
- [17] SCHWARTZ Y., 2008, « Revisiter l'activité humaine pour poser les questions du développement », *Ergologia*, n° 1, pp. 135-169